LA DOCTRINE

DE

ROBESPIERRE ET COUTHON,

RÉPANDUE

DANS LA CI-DEVANT BRETAGNE,

PAR LES LETTRES

DE

CHAUMONT, TRÉHOUART, CHARLES DUVAL, &c.,

Députés par le Département d'Isle & Vilaine, à la Convention Nationale.

. . . . . La fureur, le trépas,
Dans des ruisseaux de sang, marchoient devant leurs pas.
HENRIADE, Chant IVe.

A PARIS,

CHEZ LES MARCHANDS DE NOUVEAUTÉS.

AN TROISIÈME.

Lc
Fic.
3537

MH-W 5919

THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

AVANT-PROPOS.

L'Authenticité de cette correspondance ne peut être révoquée en doute, et les hommes probes ne doivent point craindre de commettre une injustice, en se livrant à toute l'indignation qu'elle inspire.

Les Lettres *au Comité de Correspondance du Département d'Ille et Vilaine*, ont été imprimées, aux époques où elles ont été écrites, dans le Bulletin de Rennes, dont René Vatar, Associé de Charles Duval, est l'Editeur. *Les originaux* de celles de Chaumont à la Société Populaire et au Comité de Surveillance de Port-Malo, existent au District de la même Ville.

Nous ne supprimerons de ces Lettres que les parties absolument insignifiantes ; et les hommes que nous exposons aux regards sévères du Public, n'auront point à dire que c'est en isolant quelques phrases de leurs écrits, qu'on est parvenu à en altérer le sens.

Le premier cahier de ce Recueil contiendra les Lettres de Chaumont. Né sans autre vertu que la franchise du vice, et sans autre talent que celui de faire boire et de corrompre les Electeurs des Campagnes, il n'a paru dans la

Révolution, que comme le limon fangeux s'élève sur la surface des eaux, pendant les orages.

Cet homme froidement atroce et astucieusement bête, après avoir encouragé les forfaits dont la Ville de Port-Malo a été le théâtre, et s'être plaint de ce qu'ils n'y étoient pas encore assez nombreux, n'a-t-il pas eu l'impudence d'appuyer à la Tribune de la Convention Nationale, la dénonciation que trois Députés de la Commune de Port-Malo avoient été chargés de faire contre le farouche Lecarpentier et son Comité Révolutionnaire, composé des amis, *des recommandés*, des disciples de ce Chaumont lui-même!

Mais, diront quelques endormeurs, pourquoi s'acharner à flétrir des Membres de la Représentation Nationale? Pourquoi? C'est pour l'avertir qu'elle renferme encore dans son sein, les partisans les plus actifs du système de sang et de brigandage qu'elle a proscrit, les plus dangereux ennemis des principes régénérateurs par lesquels elle se dirige, et la tenir en garde contre le scandale et le danger de leur présence, dans une Assemblée comptable à la génération actuelle et à la postérité des destinées d'un grand Peuple, et qui *ne peut plus* avouer pour Membres, des hommes connus pour avoir été les dépravateurs de la morale publique.

Ils diront peut-être, pour s'excuser, que, depuis le 9 Thermidor, ils se sont régénérés. Eux régénérés ! C'est-à-dire, qu'ils ont vu arriver l'heure de la justice, et qu'ils ont craint d'être réclamés par les ombres furiales de Robespierre et Couthon. Mais en admettant que ce Baptême de circonstance ait pu effacer leurs péchés antérieurs, faut-il en conclure qu'ils sont devenus les amis de la vertu, les zélateurs de l'ordre social ?

« Neque amissos colores
» Lana refert medicata fuco ;
» Nec vera virtus, cum semel excidit
» Curat reponi deterioribus. »

Et s'ils sont trop méprisés, pour jamais recouvrer la confiance et l'estime ; s'ils sont trop façonnés, trop enclins au méchanisme de la désorganisation, pour pouvoir et vouloir contribuer à la réorganisation politique et civile de la malheureuse France, leurs places sont-elles donc encore dans la Convention Nationale ?.....

Nous nous proposons aussi d'examiner si *Tréhouart*, qui n'entra dans la Convention que comme *remplaceur* de *Lanjuinais*, après que ce Législateur fut mis hors la Loi, n'y est pas un *intrus*, et s'il a reçu du Peuple, la mission qu'il continue de remplir.

Comment s'est-il fait que les *soixante-treize*, les *hors la Loi*, et les Collègues qu'ils ont

retrouvé dans leurs principes, et qui, par leur énergie, se sont associés à leur gloire, aient laissé jusqu'à présent, subsister au milieu d'eux, ce monument de la Révolution du 31 Mai ?

L'Ouvrage sera garanti par les signatures des Éditeurs.

LETTRES

DE CHAUMONT,

AU COMITÉ DE CORRESPONDANCE

DU DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE.

Les Numéros ſont ceux du Journal de Rennes, où elles ont été imprimées.

Numéro 115. PARIS, 2 Février, l'an 2 de la République.

FRÈRES ET AMIS,

Je ne connois point les perſonnalités, je ne m'en permettrai aucunes envers mes Collègues, & jamais la différence de leurs opinions aux miennes, ne fera article dans ma correſpondance : je

ne placerai jamais mon civiſme ſi haut qu'il puiſſe être obſcurci par quelques nuages, ou rongé par la rigueur des temps ; je l'ai depuis long-temps établi ſur des baſes fixes & immuables, il y reſtera. Uniquement & entièrement occupé du bien général de la République, je vous en entretiendrai toujours ; je ne tronquerai ni ne dénaturerai aucuns faits dans les détails que je vous donnerai ; & la paſſion de vous bien ſervir en nouvelles, ſera la ſeule qui me dominera.

CHAUMONT.

Numéro 118. PARIS, 4 Février 1793.

La deſtitution de Pache, Miniſtre de la Guerre, fut propoſée & vivement agitée ; la diſcuſſion ſur cet objet fut renvoyée après l'organiſation du nouveau Miniſtère. Pluſieurs Membres reprochèrent à Pache, ſinon de mauvaiſes intentions dans ſon adminiſtration vicieuſe dans toutes ſes parties, du moins de l'incapacité & de l'ineptie ; *il m'a l'air de branler dans le manche comme l'épée des ci-devant Maltotiers.*

CHAUMONT.

Numéro 119. PARIS, 6 Février 1793.

Le même jour, il fut fait un rapport fort long ſur l'affaire des Citoyens le Tellier, Dyrot, Robouam, Soret, Amy, Luay, Claye, Mericamp, Debrange, Hennequin, Dam, Ramel, Membres du Comité de Liquidation de la dernière Légiſlature, & de Marivaux, Agent

Agent du ci-devant Roi, ſuſpectés de s'être laiſſés corrompre pour, de concert avec Saint-Léon, Sainte-Foix, Leſſart & la Porte, aſſurer le ſuccès de la liquidation des charges & penſions de la Maiſon du ci-devant Roi, au mépris de l'article 13 du titre premier de la Loi du 22 Avril 1790; c'eſt-à-dire, la repriſe du tout ſur les biens de l'Etat, & non ſur la Liſte civile. Ces Ex-Légiſlateurs avoient été conduits à Paris en vertu de mandats d'arrêt & d'amener; ils étoient la plupart gardés à vue: ils viennent, par Décret, d'être remis en liberté, faute de preuves ſuffiſantes contre eux, à l'exception d'Amy, qui n'a point obéi au mandat d'amener, & de Marivaux, qui ont été décrétés d'accuſation. On croit ces deux derniers émigrés; cela n'amende pas les affaires de Saint-Léon & de Sainte-Foix, déjà décrétés d'accuſation: mais auſſi cela ſervira d'exemple aux Légiſlateurs actuels, leur fera connoître qu'il ne faut ſervir qu'un Dieu, & qu'il ne faut pas élever ſon patriotiſme à un degré où il puiſſe faſciner les yeux; car, tôt ou tard ils ſe deſſillent, & le maſque tombe. Ces Ex-Légiſlateurs avoient, dans ce temps de corruption, montré beaucoup de patriotiſme; *mais malgré le Décret de Lundi, ils ne ſont pas purs à mes yeux.*

CHAUMONT.

Numéro 121. PARIS, 9 Février 1793.

Ce n'eſt pas ſans peine que nous remarquons que, dans quelques points de notre Département, il exiſte

encore des trembleurs, accoutumés à ſe courber ſous le joug du deſpotiſme, qui regrettent la tyrannie & les tyrans; mais qu'ont-ils donc à craindre? N'ont-ils pas pour les défendre contre des tyrans, des braves Républicains, de braves & invincibles ſans-culottes? Ne devroient-ils pas l'être eux-mêmes? Eh quoi! devroient-ils ignorer que des Républicains, des Patriotes qui combattent pour la cauſe des droits de l'homme, ſous les drapeaux de la liberté, ne peuvent jamais être vaincus par des eſclaves?

CHAUMONT.

Numéro 128. PARIS, 26 Février 1793.

La Convention reçoit de toutes parts des plaintes des Prêtres inſermentés, cachés dans différens Départemens, qui y prêchent ſecrètement l'inſurrection, le carnage, & tout ce que l'enfer peut imaginer de plus cruel. Cette caſte maudite & abominable va ſans doute recevoir le coup de grace; & pourquoi, Légiſlateurs, dès 1791 & 1792, ne l'avez-vous fait plutôt? La France ne ſeroit pas, comme elle l'eſt, en proie à tant d'ennemis, à tant de traîtres conjurés; le fanatiſme ſeroit entièrement détruit, & vous ne verriez pas tant de maſques courir nocturnement dans les Campagnes, y ſemer la diviſion & les inſinuations les plus criminelles. La Convention va ſans doute encore déployer un grand caractère à l'égard de ces êtres criminels, & en purger tout-à-fait un ſol pur, qu'ils ſouillent depuis le placement des Prêtres aſſermentés.

CHAUMONT.

Numéro 133. PARIS, 23 Février 1793.

Hier il se présenta à la barre des Commissaires d'une des Sections de Paris, qui dirent dans une adresse ferme, vigoureuse & bien républicaine, qu'ils avoient eu connoissance avant-hier du Décret qui fixe la contingente portion que doit fournir le Département de Paris, pour le recrutement des armées, à douze mille hommes; que cette Section y étoit pour deux cens hommes, dont ils étoient suivis; qu'elle alloit les armer & les équiper, & les mettre en état de partir Mercredi prochain; que ces Républicains étoient vraiment animés de l'amour de leur Patrie, & brûloient du desir de combattre pour le maintien de la liberté & de l'égalité; qu'ils étoient au nombre de deux cens vingt-huit; qu'ils ne demandoient d'autre récompense de cet amour sacré, que la satisfaction de défiler en ordre au sein de la Convention; ce qui leur a été accordé: ils ont défilé au son de la caisse dans le meilleur ordre possible, aux applaudissemens généraux.

Il faut convenir que Paris, qui a été le berceau de la Révolution, s'épuise pour la soutenir; rien n'est capable d'altérer son patriotisme: mais nos Départemens, sans doute, feront voir qu'ils valent bien les Parisiens, dont ils vont suivre l'exemple.

CHAUMONT.

Numéro 138. PARIS, 27 Février 1793.

Paris eſt infecté des caſtes maudites, égliſiaire & nobiliaire ; beaucoup d'émigrés & de déportés ſont refugiés dans des Hôtels, & cachés depuis la cave juſqu'au grenier ; mais la Convention vient d'autoriſer les Corps Adminiſtratifs à faire des viſites domiciliaires avec force armée, & je ſuis perſuadé que bientôt il en ſera fait un ramas, que la Loi frappera avec ſévérité. Cette Loi, c'eſt-à-dire, ces viſites domiciliaires peuvent être faites par-tout, puiſque la Loi eſt générale, ainſi nul doute que les Corps Adminiſtratifs ne manqueront pas de l'exécuter à la lettre ; au moyen de quoi il faut croire que le ſol de la République, une fois purgé de cette engeance diabolique, la paix, l'union & la tranquillité régneront par-tout. Il ſemble ſur-tout que tous ces rats d'Egliſe ont des ſecrets particuliers pour ariſtocratiſer les Tribunaux : celui du Diſtrict d'Amiens s'étant aviſé, en contravention à la Loi, de juger qu'un ci-devant Grand-Vicaire n'étoit pas émigré, & ne devoit pas être traité comme tel, quoiqu'il ſe fût abſenté, acte dénoncé par l'Adminiſtration ; ſon jugement a été déclaré nul, & les Juges ſont mandés à la barre, ainſi que les Directeurs de Jury : j'imagine qu'ils ne ſeront pas ménagés. Frères & amis, purgez votre ſol de ce pupoin peſtilentiel ; que les Adminiſtrations viſitent dans les formes preſcrites par la Loi, ces repaires d'ariſto-

crates qui troublent ſon repos & infectent ſon air pur.

Je ſerois fâché de terminer la correſpondance que j'ai tenue avec vous pendant ce mois, par des nouvelles auſſi puantes & auſſi dégoûtantes; je la terminerai donc par vous apprendre définitivement la priſe de la Ville & du Château de Breda, & que Maëſtricht eſt actuellement canonné & bombardé : ſans doute il tombera aux mains de nos braves *ſans-culottes;* nos Commiſſaires nous l'écrivent.

CHAUMONT.

Numéro 324. PARIS, 2 Octobre 1793.

Lorſqu'au mois de Février dernier je fis votre correſpondance, je vous promis de vous dire la vérité, & rien que la vérité; je vous fais aujourd'hui la même promeſſe, je tiendrai fidèlement ma parole pendant ce mois-ci. On m'a ſouvent répété, depuis ma dernière correſpondance, que vous n'en aviez pas été ſatisfaits; j'en ai été bien fâché : j'oſe cependant me flatter que vous n'y avez remarqué aucuns principes d'anarchie, de royaliſme, de fédéraliſme, d'inciviſme, de fanatiſme, ni d'ariſtocratie; eh bien! chers Concitoyens, je n'ai pas changé.

Voici les Bulletins des deux dernières ſéances de la Convention Nationale; ils vous inſtruiront des faits les plus intéreſſans en ce moment : la Convention continue de marcher d'un pas ferme & tranquille dans la carrière

de ſes travaux (1); elle n'eſt plus agitée par ces factions liberticides qui avoient pour but de rompre l'unité & l'indiviſibilité de la République, à l'établiſſement de laquelle elles ſe ſont oppoſées par toutes ſortes de moyens criminels : le précipice qu'elles avoient creuſé pour y engloutir cette République naiſſante, n'a heureuſement ſervi que pour les engloutir elles-mêmes.

CHAUMONT.

Numéro 326. PARIS, 5 Octobre 1793.

La ſéance de Jeudi fut très-longue; un événement qui étonnera ſans doute encore les partiſans des Royaliſtes, des fédéraliſtes, des ariſtocrates & des fanatiques, la rendit très-intéreſſante.

Un Membre du Comité de Sûreté générale fit un très-long rapport des crimes imputés à la faction Briſſotine.

Mais auparavant, il obſerva que ſon rapport ſeroit ſuivi d'un projet de Décret d'accuſation contre pluſieurs Députés, & d'un Décret d'arreſtation contre plus de ſoixante autres; en conſéquence, il demanda qu'il fût à l'inſtant décrété que, pendant ſon rapport, perſonne ne pût ſortir, afin d'empêcher les accuſés préſens de

---

(1) A la ſéance de la veille, on n'avoit accordé que *deux heures* au Comité de Sûreté générale, pour préſenter l'acte d'accuſation contre Briſſot. Quelle marche *tranquille & impoſante*, & quelle étoit digne du ſuffrage de Chaumont!

ſe ſouſtraire aux peines qu'ils pourroient avoir encourues, & les Citoyens qui occupoient les Tribunes d'aller en prévenir ceux qui n'étoient pas en ce moment à l'Aſſemblée.

La propoſition du Rapporteur fut adoptée, & ſur le champ la conſigne fut donnée de ne laiſſer ſortir qui que ce ſoit.

Dans le cours de ſon rapport, il donna lecture, entr'autres pièces, d'une proteſtation incendiaire & contre-révolutionnaire, contre les Décrets & les opérations de la Convention, rédigée, dit-on, par *Lanjuinais* (1), & ſouſcrite par ſoixante-treize Députés de la même faction.

Le Décret d'arreſtation fut prononcé contre partie de Meſſieurs les Proteſtans.

Les autres furent compromis dans le Décret d'accuſation prononcé contre environ quarante Membres, accuſés d'avoir conſpiré contre la liberté, pour le rétabliſſement de la Royauté, ou pour le fédéraliſme.

Du nombre des décrétés d'arreſtation, ſont deux Membres de la députation d'Ille & Vilaine (2) : ils n'étoient pas prévenus; j'ignore encore s'ils ſe ſont laiſſés ſaiſir & arrêter.

Il ſera fait un rapport particulier ſur le compte des

---

(1) Chaumont n'a ceſſé d'exaſpérer contre Lanjuinais, toutes les paſſions révolutionnaires.

(2) Obelin de Kergal & Lebreton.

Proteſtans, contre leſquels on demandoit ſur le champ un Décret d'accuſation ; cette propoſition fut renvoyée juſqu'après le rapport.

Les décrétés d'accuſation ſont livrés au Tribunal Révolutionnaire.

Je me diſpenſe de deſcendre dans de plus longs détails ſur cette affaire majeure, parce que les Bulletins que je vous enverrai, & les papiers publics que vous liſez, ſans doute, vous en inſtruiront.

D'ailleurs, je compte vous faire paſſer un exemplaire du rapport & des Décrets, lorſqu'ils ſeront imprimés : ces pièces ne vous laiſſeront ignorer aucun des faits qu'on reproche à ces *honnêtes gens* qui ont tant calomnié la Convention, qui ſe ſont plaints ſi amèrement de n'avoir pas été libres de faire tout le mal qu'ils avoient projetté de faire à la République (1).

Non ſans doute, ils n'ont pas été libres dans ce ſens à, graces aux Républicains ; car ils l'euſſent étouffée dans ſon berceau.

Je me plais à croire que, dans le nombre de ces accuſés, il s'en trouvera beaucoup dont le crime ne ſera qu'une trop aveugle confiance dans la fauſſe probité des

---

(1) C'eſt-à-dire, qui s'étoient courageuſement oppoſés à l'établiſſement de l'exécrable tyrannie ſous laquelle la France a ſi cruellement gémi. Au ſurplus, les ſoixante-treize Confeſſeurs des principes de l'ordre ſocial, que Chaumont croyoit injurier en les appellant *honnêtes gens*, ne ſont point aſſez vindicatifs, pour lui reporter cette épithète.

meneurs

meneurs de la faction, sur-tout parmi Messieurs les Protestans qui n'auront pas eu le courage d'arracher le masque de ces petits intrigans, dont l'aristocratie & le fanatisme faisoient le plus grand mérite.

Ah! qu'ils sont coupables, ces Représentans infidèles & perfides, qui s'enveloppoient du manteau de la probité & de la tolérance, pour trahir plus adroitement les intérêts de leurs Commettans, pour allumer la torche de la guerre civile entr'eux, pour abreuver leurs terres de leur propre sang, & les charger de nouveaux fers!

Citoyens Républicains, revenons des erreurs où ils nous ont plongés, sondons la profondeur de la plaie qu'ils ont faite à notre chère Patrie, gémissons ensemble; voyons l'abyme qu'ils avoient creusé devant nous, évitons-le.

Songeons à réparer les maux qu'ils ont faits à la chose publique; promenons nos regards sur notre propre sol, nous le trouverons encore teint du sang de nos enfans, de nos frères, de nos parens, de nos amis. Frémissons-en d'horreur.

Ne soyons plus les dupes de cette faction désorganisatrice; rallions-nous autour de l'arche sainte qui renferme notre sublime Constitution; qu'elle seule nous serve de bousole; elle conduira le vaisseau de l'Etat au port de salut.

Réunissons-nous, serrons-nous pour déjouer plus efficacement leurs trames perfides; conservons cette pré-

cieuſe liberté conquiſe avec tant de peine, & au prix du ſang de nos frères.

Si nous nous rappellons encore les maux qu'ils nous ont faits, & les erreurs dans leſquelles ils nous ont entraîné, que ce ne ſoit que pour les vouer à l'exécration publique.

Mais ſur-tout la République une & indiviſible, la liberté & l'égalité.

Que le ſeul point de notre ralliment ſoit dans la maſſe des Repréſentans du Peuple, & non dans une poignée de factieux, vils partiſans du deſpotiſme, ennemis déclarés de la liberté & de l'égalité; & *ça ira, ça ira, oui ça ira.*

On m'aſſure que Garat, Ex-Miniſtre, & Linguet, viennent d'être arrêtés; on ne m'a pas dit pourquoi.

Les autres ſéances n'ont eu d'intéreſſant que ce que vous apprendrez par les Bulletins.

CHAUMONT.

Numéro 328. PARIS, 16 du premier mois de l'an 2.

Les Bulletins ci-joints vous feront connoître tout ce qui peut le plus intéreſſer en ce moment; vous y trouverez tous les noms des Membres de la Convention, tant de ceux décrétés d'accuſation que de ceux mis en état d'arreſtation; vous y remarquerez que les Proteſtans faiſoient encore une très-petite minorité: ce n'eſt certainement pas la faute des meneurs de la faction, ſi la liſte n'en eſt plus longue; car il s'apprend tous les jours qu'ils ont voulu entraîner avec eux dans le précipice,

une autre très-grande quantité de Députés qui ont eu la force de réſiſter à leurs ſuggeſtions perfides.

On me dit à l'inſtant que le *Patriote Gorſas* va être guillotiné aujourd'hui ; il avoit été mis hors la Loi, comme vous le ſavez : il eſt certain qu'il fut pris hier matin au Palais de l'Egalité, ci-devant Royal, chez une des Dames qui décore ce bel édifice.

Il va être accompagné d'un Prêtre Conſtitutionnel, qui cherchoit dans le martyrologe un petit endroit pour y placer le gros Louis (1) ; mais comme il n'avoit pas bien pris la meſure, on va l'envoyer la prendre.

CHAUMONT.

Numéro 332, PARIS, 18 du premier mois de l'an 2.

Les conſpirateurs ſemblent ſortir de la terre comme fait l'herbe au printems ; on les ramaſſe par bande, & on les guillotine de même.

Sans doute vous frémirez d'indignation en liſant que la race maudite vomie par la Grande-Bretagne, pour venir ſouiller notre territoire, a fait pendre à Toulon le Maire de cette Ville & un Repréſentant du Peuple (*Beauvais*). Quelle horreur ! Français, ſouffrirez-vous qu'une pareille ſcélérateſſe reſte impunie ? Votre ſouveraineté eſt léſée ; elle doit être vengée, & c'eſt à vous ſeuls qu'il convient de laver cette tache dans le ſang de cette Nation féroce : armez-vous donc tous, volez

---

(1) M. Chaumont ne ſait point diſſimuler l'innocente gaieté, que lui inſpire l'effuſion du ſang.

à vos ennemis, & que votre courage les anéantiſſe à jamais.

Voilà le fruit des conſpirations qui ſe ſont ourdies ſous vos propres yeux ; voilà où nous ont conduit ces monſtres dont des gens trop crédules vouloient ſe faire des divinités (1). Que l'on reconnoiſſe donc une bonne fois le précipice dans lequel *des Autorités Conſtituées, Royaliſtes & Fédéraliſtes, ont voulu nous plonger.*

La Convention, toujours dans le calme & marchant d'un pas uniforme, s'occupe du bonheur du Peuple Français ; tous ſes momens y ſont ſacrifiés.

Marie-Antoinette va être inceſſamment jugée ; ſon procès s'inſtruit en ce moment : le Ciel rougit des horreurs (2) qui y ſont appriſes, & que la *délicateſſe* (3) ne me permet pas de vous analyſer.

CHAUMONT.

---

(1) On a effectivement reconnu la profondeur de l'abyme dans lequel les Divinités du 31 Mai & leurs adorateurs avoient conduit les gens trop crédules, qui, ſans être leurs complices, s'étoient réunis à eux contre les Autorités *contre-anarchiques*, qu'on taxoit de fédéraliſme.

(2) Les abominations par leſquelles *Hebert*, en voulant flétrir cette infortunée célèbre, lui ménagea un moment d'intérêt populaire, par une réponſe ſublime dont les mères de famille perpétueront le ſouvenir.

(3) Quelle délicateſſe que celle de Chaumont ! Ah ! le petit pudibon !

Numéro 334. PARIS, 23 du premier mois de l'an 2.

La Convention avance dans la discussion du Code civil ; elle s'occupe sans cesse de l'éducation publique ; & des moyens de *faire disparoître la mendicité*. (1)

Les Loix sur l'accaparement, l'agiotage & la fixation du prix des denrées, donnent lieu tous les jours à des demandes d'exceptions, & à des réclamations auxquelles on n'a nul égard ; déjà la dernière s'exécute ici.

Tous les jours les grands coupables de trahison, les Royalistes, les Fédéralistes, les conspirateurs, expient leurs crimes sur l'échafaud, & l'on remarque que depuis quelques jours les aristocrates ont le nez & les oreilles d'une longueur extraordinaire & ridicule. (2)

La Reine sera interrogée aujourd'hui, & jugée sous peu de jours.

Viendront ensuite Brissot & *autres ;* toutes ces affaires piquent la curiosité générale : les grands & vrais coupables seront bientôt connus.

CHAUMONT.

Numéro 336. PARIS, 25 du premier mois de l'an 2.

L'ordre se rétablit à Lyon, & notre Armée poursuit

(1) L'événement a prouvé que c'étoit bien là une *contre-vérité*.....

(2) Toujours de l'esprit quand le sang coule. Les bourreaux sont les muses qui inspirent M. Chaumont.

toujours les rebelles fugitifs (1). On nous promet qu'il n'en échappera pas un; on les ramène par centaine enchaînés, & leur affaire ſe fait à l'inſtant. Le nommé Duchâtel, Député à la Convention, ex-Garde du Corps, fameux contre-révolutionnaire, qui a alimenté la guerre de la Vendée, & le premier des meneurs de la faction Royaliſte qui exiſtoit parmi nous, a été pris à Lyon; on le conduit à Paris, où il ſubira le même ſort de ſon Camarade Gorſas.

CHAUMONT.

Numéro 338. PARIS, 25 du premier mois de l'an 2.

La terreur & l'effroi eſt ſur la figure des Royaliſtes & des Fédéraliſtes qui ſont ici, & de ceux que l'on y amène tous les jours; ceux qui ont montré leur amour pour la Royauté, pour le fédéraliſme, ou qui ſe ſont montrés en oppoſition à la Révolution, ſont arrêtés comme ſuſpects; ces arreſtations paroiſſent interminables. Qui diable ſait quand cela finira? Sans doute quand cette maudite caſte ſera anéantie.

P. S. Le traître & contre-révolutionnaire Duchâtel, notre Collègue, ci-devant Garde-du-Corps, qui, avec la faction Royaliſte de la Convention, dirigeoit la

---

(1) Chaumont a pluſieurs fois appellé la guillotine *ſa chère mère*. C'eſt ſans doute par oubli, & non par défaut de *piété filiale*, qu'il n'appelle point ici, *ſes petits papas*, les canons à mitraille, avec leſquels Collot-d'Herbois faiſoit expédier *les centaines de Lyonnais enchaînés*.

Vendée & autres opérations liberticides, arriva hier ici; ce ſera bientôt fait de lui : je ne ſais même ſi ſon affaire ne ſera pas faite aujourd'hui; car on va expédier une douzaine de Royaliſtes & de Fédéraliſtes.

CHAUMONT.

Numéro 340. PARIS, 30 du premier mois de l'an 2.

Le ci-devant Duc d'Orléans eſt arrivé; ſon procès doit ſe commencer demain avec celui de Briſſot & autres ſcélérats : bientôt ils iront expier leurs crimes ſur l'échafaud.

Je crois que *Duchâtel*, *Député de la Convention*, aura ſon tour aujourd'hui; il perdra ſa tête. Hier étoit le jour de *Perrin*, *Député à la Convention*, ci-devant Maire de Troyes; il fut expoſé ſur un échafaud très-élevé à la place de la Révolution; *il avoit vraiment la gravité d'un Repréſentant du Peuple : je l'ai comtemplé à mon aiſe; chacun s'empreſſoit de l'égayer par de jolis petits propos, tels que ceux-ci : Le voilà, le ſcélérat; le voilà, le crapeau;* & *il fut impoſſible de le faire parler & de le faire rire.* (1)

---

(1) L'ame de Chaumont reſpire dans cette phraſe. Un Membre du Sénat Français, aller contempler, outrager par les plaiſanteries les plus inſipides & les plus lâches, ſon Collègue attaché au poteau ! Dire, imprimer, que, dans cette attitude humiliante, *il avoit vraiment la gravité d'un Repréſentant du Peuple !*..... Quel ſang-froid atroce !

On assure que si les contre-révolutionnaires, *Lanjuinais & autres de sa clique*, sont encore en France, bientôt ils seront trouvés, car on dit qu'il y aura des ordres de visiter dans le même temps toutes les habitations qui sont sur le sol de la République (1) La France entière veut vengeance des trahisons & des scélératesses *de ces petits Messieurs Royalistes & Fédéralistes ;* elle est due cette vengeance, & elle sera donnée de suite.

Ainsi finit mon mois de correspondance ; mon Collègue la prendra au premier Courier. Sans doute vous avez reçu tous mes paquets ; j'aurois eu une petite satisfaction de l'avoir su : *je ne sais si vous aurez été contens cette fois-ci.*

CHAUMONT.

Numéro 450. PARIS, 8 Ventôse, l'an 2.

Paris respire toujours la plus grande tranquillité, le plus ardent républicanisme & le plus respectueux attachement aux Loix ; le royalisme, le fanatisme & le fédéralisme, y sont toujours en horreur. *Madame*

---

(1) La Convention Nationale a honoré, par un Décret récent, les Citoyens qui avoient accordé des asyles aux innocens persécutés pendant la tyrannie décemvirale ; & Chaumont a sans doute voté pour ce Décret, *lui*, qui, par la menace que renferme cette lettre, avoit voulu porter le découragement & l'effroi dans les foyers hospitaliers ! .....

guillotine

guillotine, avec ſa grande hache, entaille les branches d'une admirable manière ; chaque jour elle eſt occupée à cette ſalutaire beſogne (1). Hier elle expédia dix-ſept ſcélérats ; ſavoir, treize hommes, du nombre deſquels étoient l'Intendant de Rouen & quatre femmes.

CHAUMONT.

Numéro 452. PARIS, 11 Ventôſe, an 2.

Je vous envoie les Bulletins des trois dernières ſéances de la Convention ; vous y remarquerez le Décret relatif aux détenus : il doit néceſſairement contenir la malveillance, & faire trembler les ennemis de la choſe publique. Il ne falloit rien moins *que de grandes meſures, telles que celles renfermées dane ce ſalutaire Décret* (2), pour conſolider la République, une & indiviſible. Depuis que la Convention eſt parvenue à chaſſer de ſon ſein tous les Royaliſtes, les ariſtocrates, les fanatiques & *les fédéraliſtes*, elle a toujours marché d'un pas ferme & tranquille dans la carrière de la

---

(1) Et celui qui appelloit les aſſaſſinats juridiques une *ſalutaire beſogne ;* celui qui parloit des ſupplices avec une gaieté ſi barbare, ſiège encore dans le Sénat Français, lorſqu'on y diſcute la Conſtitution !.....

(2) Celui du 8 Ventôſe de l'an 2, qui déclaroit qu'il n'y avoit de propriétés ſacrées, que celles des Patriotes (*à la manière de Saint Juſt & de Chaumont*), & qui ordonnoit que les détenus ſeroient déportés à la paix.

Révolution. L'union, l'harmonie qui y règnent maintenant, ont conduit nos braves & généreux ſans-culottes de victoires en victoires : les trames ont été déjouées; les fils de toutes les conſpirations ont été rompus; les grands préparatifs ordonnés pour la campagne prochaine; les meſures bien diſpoſées par le Comité de Salut public; la bravoure & l'intrépidité des défenſeurs de la Patrie; tout enfin fait préſager de grands ſuccès, tout annonce que *les vils deſpotes des tyrans couronnés* mordront la pouſſière, & tomberont aux pieds du génie de la liberté & de la raiſon; *& ça ira, oui ça ira, car ça va* : vive la République.

CHAUMONT.

Numéro 458. PARIS, 18 Ventôſe, an 2.

Le Comité de Salut public nous a annoncé comme trés-prochain le rapport intéreſſant de la grande affaire des Députés Chabot, Bazire, Delaunay, Julien de Toulouſe & Fabre d'Églantine; il eſt attendu avec impatience; il doit, dit-on, apprendre des choſes importantes. *On aſſure encore que ce rapport ſera ſuivi de celui ſur les ſoixante-treize Députés détenus, ſignataires de L'INFAME Proteſtation du mois de Juin dernier : je vous ferai part des réſultats.* Je n'ai pas vu ſans peine nos Collègues Obelin & Lebreton compromis dans cette dernière affaire. Les Comités de Salut public & de Sûreté générale, viennent encore de déjouer (1) des complots

(1) D'Inventer.

liberticides, ourdis de la part de plusieurs contre-révolutionnaires, dont quelques-uns ont déjà subi la peine qu'ils méritoient; d'autres seront conduits ici pour y subir le même sort.

Le bruit court que Chapelier est arrêté; qu'il est prisonnier à la Conciergerie, & qu'il a subi un premier interrogatoire au Tribunal Révolutionnaire: on le dit un grand coupable; si cela est, *bientôt il recevra la juste récompense de ses forfaits.* Que prétendent donc tous ces traîtres? Malgré eux, malgré toute l'aristocratie & la malveillance, la liberté & l'égalité triompheront; les succès de nos intrépides sans-culottes assurent ce triomphe: *ça ira, vive la République.*

CHAUMONT.

Numéro 465. PARIS, 24 Ventôse, an 2.

La malveillance semble toujours renaître de sa cendre; mais elle est tellement surveillée, que je me plais à croire qu'elle se détruira radicalement. Cette grande Cité est le repaire que les ennemis de la chose publique paroissent avoir plus particulièrement choisi pour s'y cacher; mais la Commune & les Comités de Surveillance de Paris, sont dans une surveillance si active, que, de temps en temps, ils en font *des rafles considérables:* encore avant-hier le Palais Égalité fut cerné par la Garde Nationale; une perquisition exacte y fut faite; il y fut déniché cent trente-deux individus re-

connus malveillans, ou tout au moins ſuſpects; on les plaça en lieu de sûreté : leur conduite & leur exiſtence ſeront ſcrupuleuſement examinées; ſans doute leurs plans perfides ſont encore déjoués. Il faut avouer que l'ariſtocratie eſt une peſte bien dangereuſe; mais plus le mal eſt grand, plus les remèdes que l'on y applique doivent être *violens* & efficaces. Ils ont beau faire, les ſcélérats (1), *ils périront tous ;* la liberté & l'égalité triompheront, & toujours on criera vive la République : oui elle vivra, *puiſqu'aujourd'hui toutes les Sociétés Populaires & les Autorités Conſtituées ſont compoſées de Républicains* (2). Mais il ne faut s'endormir ſur les triomphes qu'elle remporte, il ne faut ſe repoſer ſur ſes lauriers, que lorſqu'il ne nous reſtera plus que l'exécrable ſouvenir des maux que nous ont fait les traîtres à la Patrie.

CHAUMONT.

Numéro 466. PARIS, 25 Ventôſe, an 2.

Je vous annonce l'arreſtation de Hébert, Auteur du Journal intitulé *le Père Duchêne ;* de Ronſin, Vincent, Momoro & cinquante autres; le Tribunal Révolutionnaire de Paris va les juger.

---

(1) On connoît ceux que Chaumont appelloit ſcélérats, Lanjuinais entr'autres.

(2) Oui, à l'époque du 24 Ventôſe de l'an 2, les Sociétés Populaires & les Autorités Conſtituées étoient compoſées de Républicains, *comme Chaumont.*

On ne peut ſe diſſimuler que par-tout il exiſte des conſpirations contre la liberté, l'égalité & la ſouveraineté du Peuple ; mais on ne voit pas, ſans la plus entière ſatisfaction, que par-tout elles ſont déjouées : *ce Comité de la Convention, que l'on peut appeller, à juſte titre, le Comité de Salut public*, (1) eſt la ſentinelle la plus ſurveillante des traîtres & des conſpirateurs ; par-tout il arrache les maſques de ces gens qui cachent leurs forfaits ſous le déguiſement de leur patriotiſme. Ceux dont les efforts de l'ariſtocratie & du royaliſme ont échoué aux pieds du trône de la liberté ; ceux qui vainement ont juſqu'à préſent répandu avec profuſion l'or des tyrans coaliſés contre la République, ſe tournent en tous ſens pour faire réuſſir leurs projets liberticides ; mais le génie de la liberté & de l'égalité garantira notre chère Patrie des pernicieux effets de toutes ces trames.

Ce n'eſt pas à Paris ſeulement qu'il faut détruire tous ces Caméléons, il en exiſte dans toutes les parties de la République : c'eſt à vous, frères & amis, c'eſt à vous à les démaſquer, & la hache de la Loi fera le reſte ; c'eſt le ſeul moyen d'arriver à une paix générale, ſi deſirable.

La Loi rendue *ſur le ſuperbe* (2) *rapport de Saint Juſt*,

---

(1) Et Chaumont prétendroit qu'il n'a pas été le plus ſot louangeur, le plus dégoûtant valet de Robeſpierre & Compagnie !.....

(2) Celui du 8 Ventôſe ſur les ſuſpects, dont chaque idée étoit un attentat, chaque phraſe un barbariſme en ſociabilité ; & Chaumont le trouvoit ſuperbe !.....

dont je vous ferai passer un exemplaire, est le dernier coup porté à l'aristocratie, au fanatisme & à la malveillance; veillez à l'exécution de cette Loi, & ça ira.

CHAUMONT.

Numéro 466. PARIS, 26 Ventôse, an 2.

Je me réfère à ma dernière sur la conspiration ourdie en cette grande Commune contre la liberté & l'égalité, & contre la Représentation Nationale; les papiers publics, que je vous envoie, vous apprendront que leur terme étoit porté au décadi prochain, & que le tombeau de celle-ci, ainsi que de tous les Patriotes, étoit creusé ici pour le même jour. Quelle horreur! quelle abomination! Grace au génie tutélaire de la République, elle est encore une fois sauvée; elle triomphe, & les plus intrépides défenseurs des droits du Peuple vivront. La trame est découverte, ses fils sont coupés; ses chefs, & quantité considérable de ses complices, sont arrêtés & livrés au Tribunal Révolutionnaire: la hache de la Loi en fera sans doute justice; ils expieront leurs noirs projets dans leur propre sang. Les arrestations se continuent: les ramifications de cette conspiration sont, dit-on, extraordinaires; elles sont effrayantes. Mais ce qui tranquillise les vrais Patriotes, c'est de voir l'esprit des bons Parisiens à la hauteur des circonstances alarmantes; ils ont manifesté la plus grande horreur de ces atroces scélératesses: ils veillent jour & nuit à la sûreté de la Représentation Nationale & de leur Pays. Faites-en autant, frères & amis;

exterminons tous les traîtres de l'intérieur (1), pendant que nos braves défenſeurs, nos intrépides ſans-culottes, exterminent tous les eſclaves des tyrans couronnés.

On m'aſſure, à l'inſtant, que ſeize Membres de cette Commune viennent auſſi d'être arrêtés comme complices de la plus affreuſe des conſpirations. On annonce auſſi l'arreſtation d'un prétendu Régent, que l'on avoit deſſein de ſubſtituer au Gouvernement Républicain : on n'en dit pas encore le nom ; vous le ſaurez, ſans doute (2). Celui qui va prendre la correſpondance après moi, ne vous le laiſſera pas ignorer. L'affaire de Chabot & autres doit être rapportée aujourd'hui ; ce rapport eſt très-impatiemment attendu : il doit encore dévoiler de grands myſtères ; ſans doute encore vous les ſaurez. *Je penſe qu'enſuite viendra celui des Proteſtans du mois de Juin ; il ſera auſſi fort intéreſſant* (3).

Je n'ai plus entendu parler de Chapelier ; il ne paroît pas qu'il ſoit ici, comme on me l'avoit dit : mais *la chère mère guillotine ne donne pas pour cela de relâche à ſon théatre ; car, hier ſoir, par une ſaignée bien forte, elle purgea le ſol de la liberté de dix-ſept conſ-*

---

(1) C'eſt-à-dire, tous ceux qui ne ſuivoient pas la Doctrine de Chaumont.

(2) Danton.

(3) L'intérêt ſi précieux qui en ſeroit réſulté, eût été la condamnation des ſoixante-treize généreux Députés, que l'eſtime & la confiance du Peuple ont reporté dans la Convention.

pirateurs, du nombre desquels étoient la Comtesse de Chavanne, trois Prêtres, & de ces scélérats maudits de Dieu & de Républicains.

Puisque cela va de même, vive la République, périssent tous les traîtres !

CHAUMONT.

Numéro 467. PARIS, 27 Ventôse, an 2.

Je vous envoie les Bulletins de la Convention avec le Journal du matin ; le tout vous instruira des bonnes dispositions des vrais Parisiens pour la Représentation Nationale, qu'ils sont disposés à protéger & défendre envers & contre tous les ennemis de la chose publique.

Le rapport de l'affaire de Chabot & complices fut fait hier ; il en est résulté contre eux un décret d'accusation : les voilà livrés au Tribunal Révolutionnaire. Comment échapperont-ils au glaive de la Loi ? Voilà ce qui doit les inquiéter plus que nous. Que de faux Patriotes démasqués ! Car ce n'est pas avec beaucoup de vociférations que l'on acquiert le glorieux nom de Républicains ; *c'est avec des actions pures & non démenties.* Et combien en est-il malheureusement, de ces gens qui ne connoissent ni raison, ni vertu, ni probité, (1) qualités sans lesquelles on ne peut être vraiment Républicain ! Il n'y a que le *rasoir national* qui puisse nous délivrer detous ces monstres.

CHAUMONT.

---

(1) Chaumont étoit à sa table de toillette, lorsqu'il a écrit cette phrase.

Numéro

Numéro 468. PARIS, 28 Ventôse, l'an 2.

Je vous annonçai hier l'arreſtation du Député Hérault Deſechelles ; je vous annonce aujourd'hui celle du Député Simon, le premier ex-Noble, le ſecond ex-Vicaire-Général d'Evêque. Voilà certes deux jolis *moineaux* & de *charmante caſte ;* auſſi ont-ils fait des choſes bien dignes de leur caractère ; l'un eſt accuſé d'avoir récélé chez lui un émigré, & tous deux d'avoir abuſé de leur qualité pour s'introduire dans la Maiſon d'Arrêt où cet émigré avoit été conduit. Saint-Juſt, Membre du Comité de Salut public, doit faire aujourd'hui un rapport circonſtancié de leur affaire, & propoſer à la ſuite, un projet d'acte d'accuſation ; s'il eſt adopté, ils ſuivront les Hébert, Vincent, Ronſin, Momoro & les Chabot, Baſire, &c., au Tribunal révolutionnaire, qui envoya hier à l'échafaud ſept contre-révolutionnaires. *Ils y chantèrent & danſèrent à leurs nôces ;* (1) *mais rira bien qui rira le dernier ; en attendant, le plancher ſe vuide ſans ceſſe, & le ſol de la liberté ſe purifie.*

La repréſentation nationale ne peut ſouffrir dans ſon ſein tout ce qui ne reſpire pas le républicaniſme le plus pur. C'eſt un grand exemple pour les vrais amis de la Patrie, qui doivent veiller à ſon ſalut.

Les Sections de Paris ſe préſentent ſucceſſivement à la Convention, pour la féliciter ſur ſes pénibles &

(1) Quelle atroce dériſion ! Et certes, *la facilité* du ſtyle prouve bien que c'étoit l'expreſſion des ſentimens de cœur.

glorieux travaux, ſur ſon énergie républicaine & ſur *ſes meſures ſalutaires.* (1)

CHAUMONT.

Numéro 469. PARIS, le 29 Ventôſe, an 2.

Les Sections & Sociétés populaires de Paris, continuent de s'empreſſer à venir entourer la Convention de leur confiance, & lui offrir leurs bras protecteurs contre les tentatives ſcélérates & parricides des ennemis de la République, qui ont eu l'audace de conjurer ſa ruine; elles expriment leurs ſentimens de gratitude, de reſpect & de reconnoiſſance pour la Convention Nationale; les réfugiés Belges en font autant, & *chacun murmure* (2) *de ce que les Autorités Conſtituées de Paris n'aient pas encore félicité la Convention ſur ſes découvertes & ſon énergie; l'examen ſcrupuleux & ſévère de leur conduite eſt mis à l'ordre du jour;* les arreſtations des auteurs & complices de la grande conjuration ſe font avec beaucoup d'activité; Chaumette, Agent National de la Commune, accuſé d'y avoir trempé, a été

---

(1) Quels glorieux travaux, quelles ſalutaires meſures, que ces libations continuelles de ſang humain!

(2) Cette fois & cette fois ſeulement, les Autorités Conſtituées de Paris ne s'étoient pas trouvées *au pas*, parce que Danton jouiſſoit auſſi d'une grande popularité; mais Couthon ſut bien intimider ceux qui s'intéreſſoient à lui, en dénonçant à la Convention le retard de leurs félicitations, ſur le décret contre Danton, & en provoquant *l'examen ſévère* dont il eſt parlé dans cette Lettre.

arrêté ; l'ex-Evêque de Paris, Gobet, eſt en arreſtation, comme ſuſpect.

Le bruit ſe répand que la conjuration découverte & dont on a trouvé les fils, a porté ſes branches juſques dans les Départemens, dans les Autorités Conſtituées, & même juſques dans les Sociétés Populaires & Comités de Surveillance. Il s'en ſuit, frères & amis, que la nôtre & la vôtre doit toujours être à l'ordre du jour, juſqu'à ce que cette horde infâme de traîtres & d'ennemis de la Patrie ſoient totalement anéantis ; il faut faire tomber tous les maſques, pour reconnoître les vrais Patriotes ; il faut deſcendre dans toutes les ames, & voir quelle a été leur conduite depuis Mai 1789, & ne pas accorder une entière confiance à ces Caméléons qui affectent un patriotiſme brûlant & incendiaire, après avoir été, ſinon les ennemis de la Révolution, du moins ſes partiſans les plus indifférens.

CHAUMONT.

Numéro 469. PARIS, 30 Ventôſe, an 2.

Enfin, les Magiſtrats du Peuple, les Sociétés Populaires & Comités Révolutionnaires de Paris, ſe préſentèrent hier à la barre de la Convention, pour y faire de ſuperbes proteſtations d'attachement, & la complimenter ſur ſes ſuccès dans ſes travaux & ſes découvertes, & pour la prier, par ſuites des meſures vigoureuſes qu'elle a priſes, de faire promptement punir les

traîtres & les coupables. Le Préſident leur fit ſentir que leurs démarches étoient tardives.

On nous promet qu'auſſi-tôt que les coupables auront tous été arrêtés, par-tout où ils ſont, on nous fera un rapport général de la grande conjuration qui devoit éclater aujourd'hui dans Paris, où le tombeau de la liberté, de la Convention, des Jacobins (1) & de tous les Patriotes, étoit creuſé depuis long-temps dans les ténèbres du ſecret.

CHAUMONT.

Numéro 639. PARIS, 4 Vendémiaire, an 3.

Voilà donc enfin le ſol de la liberté purgé des eſclaves des brigands couronnés : la leçon qu'ils ont reçue des Républicains eſt bonne; ils ſauront ſans doute en profiter. Il ne leur arrivera plus de ſouiller notre territoire, car ils n'auront plus pour armes la perfidie & la ſcélérateſſe de quelques généraux infâmes. Maintenant l'Armée Républicaine va pourſuivre les lâches Eſpagnols, & bientôt la Catalogne nous indemniſera des pertes que nous avons ſouffertes par leur invaſion.

C'eſt bien ici le vrai moment pour les bons Républicains & les vrais Patriotes de manifeſter leur joie & leur ſatisfaction, de voir la Patrie délivrée de tous ſes ennemis extérieurs; auſſi la Convention décréta-t-elle

---

(1) Ainſi Chaumont plaçoit la Convention & les Jacobins ſur la même ligne.

hier une fête pour décadi prochain, en réjouiſſance de ce que le ſol de la liberté eſt purgé de tous ſes ennemis. Ceux de l'intérieur ſont ſans doute bien abattus ; ils ont perdu l'eſpoir de voir proſpérer leurs projets liberticides & leurs trames infernales; cependant il faut toujours les ſurveiller. Vive la République, vive la Contion, *vivent les braves ſans-culottes ;* ça va & ça ira.

CHAUMONT.

Numéro 641. PARIS, 6 Vendémiaire, an 3.

Le Décret rendu avant-hier, portant que ceux qui viendront à Paris, n'y pourront reſter plus de trois jours juſqu'à nouvel ordre, eſt fort utile pour la tranquillité de Paris & de la République; car depuis la miſe en liberté de la majeure partie des Détenus, l'ariſtocratie, le royaliſme & *le fédéraliſme*, levoient ici une tête altière & inſolente ; les malveillans, les ennemis du Peuple & de ſes droits, ſe tournent en tous ſens pour l'égarer ſur le compte des Sociétés Populaires, & ſurtout ſur le compte de celle des Jacobins de Paris, *que l'on calomnie & que l'on voudroit avilir par des pamphlets enfantés par la rage & le déſeſpoir ; mais cette Société, qui fut toujours l'avant-garde de la Révolution, le modèle du reſpect dû à la Repréſention Nationale & aux Loix ſages qu'elle dicte, ne répond à tous ces vils pamphlets, à toutes ces atroces calomnies, que par le mépris ſouverain qu'elle en fait, & par* SES BONNES

œuvres (1). Elle vient encore de répéter sa profession de foi ; République une & indivisible, & démocratique, respect & attachement à la Convention Nationale & à ses Loix, amour de la liberté & de l'égalité, protection inviolable des droits du Peuple, voilà les sentimens de cette Société tant calomniée, mais qui ne mérite pas de l'être. Soyez en garde, frères & amis, contre la malveillance & la calomnie ; soyez toujours les sentinelles vigilantes du Peuple, les fermes appuis de ses droits, & que la Représentation Nationale soit toujours votre point de ralliement, & tous les ennemis de la Révolution seront bientôt réduits au silence : *les efforts qu'ils font pour détruire les Sociétés Populaires, deviendront vains ; & s'il en étoit autrement, c'en seroit fait de l'égalité & de la liberté* (2). Vive la République, une, indivisible & démocratique. CHAUMONT.

Numéro 647. PARIS, 13 Vendémiaire, an 3.

La séance d'hier fut très-orageuse & très-longue, puisqu'elle ne fut levée qu'à six heures ; ce qui en fut la cause, c'est une dénonciation faite par Legendre de

---

(1) Chaumont avoit coopéré à *ces bonnes œuvres* des Jacobins ; il y coopéroit sans doute encore au 6 Vendemiaire de l'an 3. Il n'est donc point étonnant qu'il préconise ces *bonnes œuvres*.

(2) Donc, selon Chaumont, la liberté & l'égalité étoient dans l'existence des Jacobins ; donc c'en est fait de la liberté & de l'égalité, depuis que les Jacobins n'existent plus.

Paris, contre Barrère, Billaud-Varennes & Collot d'Herbois, comme conſpirateurs : il leur imputa, entr'autres choſes, d'avoir tu à la Convention les crimes de Robeſpierre, qui étoient bien connus du Comité de Salut public dont ils étoient Membres, ſous prétexte, avoit dit Billaud, qu'ils craignoient d'opérer un déchirement dans l'Aſſemblée. Cette accuſation avoit déjà été portée, on n'y avoit pas eu d'égard ; ſon renouvellement a entraîné de très-longs débats & ſouvent orageux, au point que le Préſident a été obligé de ſe couvrir pluſieurs fois. Pluſieurs Membres ont parlé contre les accuſés, qui ont enſuite été entendus dans leur juſtification ; ils ont invoqué à l'appui des faits qu'ils ont poſé pour l'établir, le témoignage de leurs colloborateurs, Carnot & Prieur, qui, après avoir été entendus ſur les faits d'accuſation & de juſtification, ont de ſuite ramené le calme dans l'Aſſemblée. Un Membre avoit propoſé la formation d'une Commiſſion priſe parmi les Membres qui ne ſont d'aucuns Comités, pour examiner les différentes accuſations, les regiſtres & pièces du Comité de Salut public ; mais après l'explication donnée par Carnot & Prieur de la Côte d'Or, l'ordre du jour, pluſieurs fois demandé & rejetté, a été définitivement adopté.

L'Aſſemblée conſervoit encore une eſpèce d'agitation, lorſqu'un Membre du Comité de Salut public eſt venu à plus de cinq heures la tranquilliſer, en lui annonçant de nouvelles victoires remportées par les troupes de la République, ſur les hordes d'eſclaves des tyrans coaliſés.

Voilà qui vaut mieux que toutes les dénonciations combinées, enfantées par la malveillance & la jalouſie ;

tout cela paroît tenir à un ſyſtême d'attaquer & diſſoudre la Convention, en cherchant à l'avilir & à lui ſuppoſer des crimes aux yeux du Peuple (1). Mais les vrais Républicains ſont en garde contre toutes ces manœuvres; elles échoueront toujours.

Les troubles de Marſeille ſont appaiſés; les déſorganiſateurs, les exaſpérés, les coupables enfin ſont arrêtés, & leur tête tombera ſous la hache de la Loi. Il faut que ceux qui veulent établir & continuer à la Robeſpierre, des ſyſtêmes de terreur (2), ſubiſſent le ſort

(1) Il n'y avoit qu'un coupable tourmenté par la crainte d'être démaſqué à ſon tour, qui pouvoit s'oppoſer à ce que la conduite de Billaud, Collot & Barrère fût examinée, & appeller *malveillance*, *jalouſie*, *deſſein d'avilir la Convention Nationale*, la voix qui, d'une extrémité de la République à l'autre, reprochoit tous les malheurs qui déſoloient la France, à ces Membres d'un Comité, que, diſoit Chaumont, dans ſa lettre numéro 466, *l'on pouvoit, à juſte titre, appeller le Comité de Salut public.*

(2) Eh! qui plus que Chaumont a propagé ce ſyſtême de terreur?..... Voyez la lettre (no 340), où il dit *qu'on viſitera dans le même temps toutes les habitations qui ſont ſur le ſol de la République*, pour decouvrir Lanjuinais & autres Royaliſtes & fédéraliſtes. Qui, plus que lui, a encouragé les actes d'oppreſſion?..... Voyez ſa Lettte au Comité Révolutionnaire de Port-Malo, du 20 Nivôſe, an deuxième, où il dit, que *la liſte des Détenus eſt très-longue, que cependant elle ne renferme point encore tous ceux qu'elle devroit renfermer.* Qui, plus que lui, a été avide de ſang, s'eſt fait un jeu des ſupplices?..... Liſez ce Recueil & dites, ſi la préſence de Chaumont, dans la Convention Nationale, n'eſt pas un ſcandale & une honte pour le Peuple Français.

qu'il

qu'il a ſubi. Veillons tous nos ennemis intérieurs, mais ſur-tout veillons ceux qui, depuis le principe de la Révolution, n'ont pas tenu une conduite patriotique uniforme; ceux enfin qui ne furent jamais Patriotes, & qui aujourd'hui s'exaſpèrent & ſe couvrent du maſque du patriotiſme, & ceux qui ont ſubſtitué au langage du modérantiſme, celui de l'exaſpération.

CHAUMONT.

Numéro 657. PARIS, 24 Vendémiaire, an 3.

Les Membres du Comité Révolutionnaire de Nantes, dont voici les noms, Jean-Jacques Goullin, Pierre Chaux, Michel Moreau dit Grandmaiſon, Jean Bachelier, Jean Perrochaud, Jean-Baptiſte Mainguet, Jean Levêque, Louis Naud, Antoine Bolognie, Pierre Gallon, Jean-François Duraſſier, Auguſtin Bataille, Jean-Baptiſte Joly & Jean Pinaud, les cinq derniers Commiſſaires du Comité Révolutionnaire, & Mortifère, entrent demain en jugement au Tribunal Révolutionnaire de Paris: l'acte d'accuſation porté contre eux contient des faits dont l'humanité frémit. Je regrette de ne pouvoir vous envoyer un exemplaire de cet acte (1); mais la Convention a été ſi frappée de l'atrocité de ces faits, dont les pages de l'Hiſtoire la

(1) Notre projet eſt de faire tirer des exemplaires de quelques lettres de Chaumont, dans le même format que cet acte d'accuſation, pour y faire ſuite. *Note des Editeurs.*

plus reculée & des siècles les plus barbares, ne fourniſſent pas d'exemples, qu'elle décréta avant-hier que le Tribunal Révolutionnaire ſera tenu de ſuivre, ſans diſcontinuer, le procès des Membres de ce Comité, & de tous ceux qui auroient pris part (1) aux atrocités commiſes à Nantes & aux environs; charge le Tribunal d'en rendre compte au Comité de Sûreté générale, afin qu'il puiſſe propoſer à la Convention les meſures que la juſtice pourroit exiger.

Cette affaire fait ici beaucoup de ſenſation, & affecte les ames humaines & ſenſibles : déjà, dit-on, près de cent témoins ſont arrivés pour dépoſer dans cette grande affaire. En général, l'opinion publique eſt que les accuſés n'auront pas un ſort ſi avantageux que les quatre-vingt-quatorze victimes qu'ils vouloient immoler, & que le Tribunal Révolutionnaire a acquitté.

L'humanité a beaucoup gagné, lorſque la Convention a abattu, le 10 Thermidor, les Néron & les Phalaris; le règne de ſang, de barbarie & de terreur eſt paſſé; les Loix ſont ſubſtituées à la place de l'anarchie; le bon Citoyen reſpirera paiſiblement; les ariſtocrates, les contre-révolutionnaires ſeuls périront; *les modérés*, les fanatiques ſeuls ſeront comprimés.

---

(1) Chaumont, dans ſa lettre à la Société Populaire de Port-Malo, du 11 Septembre 93, diſoit que Carrier étoit *ſon ami, un brave Républicain, un ami ſincère de ſa Patrie*, & recommandoit de le traiter COMME LE PLUS DIGNE REPRÉSENTANT DU PEUPLE.

Dans la séance d'hier, la Convention Nationale conserva son attitude imposante & majestueuse, digne du grand Peuple qu'elle représente, sur des dénonciations qui vouloient encore se faire entendre, & qui ne paroissoient échauffées que par les passions; elle passa à l'ordre du jour, motivé sur les Loix existantes, qui portent que les dénonciations seront faites aux Comités de Sûreté générale. De fastidieuses discussions s'étoient élevées à ce sujet; elles furent relevées par quelque chose de plus ragoûtant, par entendre des pétitions & adresses tissues de félicitations sur l'Adresse au Peuple Français, que la Convention a fait proclamer, & dont vous connoissez les principes, puisque vous en avez un exemplaire.

CHAUMONT.

Numéro 660. PARIS, 28 Vendémiaire, an 3.

Le procès des Membres du Comité Révolutionnaire de Nantes, se poursuit toujours, avec beaucoup d'activité & d'exactitude, au Tribunal Révolutionnaire de Paris; les crimes qu'on leur impute sont d'une atrocité qui révolte la nature. Cette affaire sera de longue haleine; car, dit-on, cent quarante-quatre témoins doivent être entendus : huit seulement sont entendus depuis le 25 de ce mois; le neuvième, nommé Nau, devint hier, de témoin, accusé, comme complice des crimes reprochés aux autres accusés, & sur le champ

il fut mis en jugement : tous me paroiſſent abominablement coupables.

Je vais prévenir mon Collègue Dubignon de prendre votre correſpondance le mois prochain.

Puiſſe-t-il être plus heureux que moi, obtenir de vous quelques ſignes d'approbation ou d'improbation !

On écrit ici de Rennes, que le Repréſentant Bourſault, en commiſſion dans notre Département, a annoncé publiquement qu'il m'avoit dénoncé au Comité de Sûreté générale, relativement à ma correſpondance (1). *Qu'y a-t-il donc vu qui ne ſoit dans les prin-*

---

(1) *Qu'y a-t-il, dans ta correſpondance, qui ne ſoit dans les principes de la Convention, dans ceux des vrais Patriotes ?* Homme féroce ! le 28 Vendémiaire de l'an 3, tu avois encore l'impudence de faire cette queſtion ! Eh bien ! je te réponds : TOUT. D'un bout à l'autre, on y trouve les ſentimens & le langage d'un FACTIEUX SANGUINAIRE.

Par cette correſpondance, tu as dégradé en toi le ſentiment de l'humanité, tantôt en appellant la guillotine *ta chère mère*, en comparant les exécutions *à un théâtre où il n'y avoit point de relâche*, en diſant que ceux qui avoient péri ſous le couteau mortel, *avoient chanté & danſé à leurs nôces*, tantôt en écrivant que la tête de l'infortuné Chapelier, étoit DU FRICOT POUR LA GUILLOTINE.

Tu as avili ton caractère de Repréſentant du Peuple, en publiant *que tu étois allé contempler à ton aiſe, & injurier ou entendre injurier, un de tes Collègues attaché au poteau.*

Tu as outragé la Convention Nationale, que ſouilloit ta préſence, en faiſant, *long-temps après le 9 Thermidor*, dépendre l'exiſtence de la liberté & de l'égalité, de l'exiſtence des Jacobins.

cipes de la Convention, & dans ceux des vrais Patriotes & francs Républicains ? Quant à moi, fort des miens, je ne le redoute nullement. Quand sa dénonciation me sera connue, il ne sera pas difficile de la

---

Tu t'es associé aux crimes des Jacobins, en écrivant, le 6 Vendémiaire dernier, que les Jacobins étoient forts *DE LEURS BONNES ŒUVRES*, contre ceux qui les poursuivoient. *LES BONNES ŒUVRES DES JACOBINS !*.....

Tu as trompé la foi de tes Commettans, en leur dénonçant des conspirations là où Robespierre ne vouloit qu'immoler *Danton*, & venger des ressentimens, en leur montrant sans cesse, la vertu dans le vice, le vice dans la vertu.

Tu as corrompu la morale publique, en accompagnant le récit des supplices, des quolibets les plus lâches & les plus féroces.

Tu as été l'oppresseur de tes Concitoyens, en encourageant les attentats de ton ami *Lecarpentier*, & des instrumens de ses fureurs, que tu vantois à Couthon & Robespierre, & que tu excitois à de nouveaux forfaits, en leur reportant le suffrage de Couthon & Robespierre.

Tu as été l'assassin des malheureux Malouins, en accélérant, par tes exhortations réitérées, comme on le verra bientôt, le travail du Comité Révolutionnaire, sur les Détenus, & par-là la mise en jugement d'un grand nombre d'entr'eux devant le Tribunal Révolutionnaire de Paris. Tu ne t'es consolé de ce que Turin, ami zèlé de la liberté, ennemi courageux & *éprouvé* de l'anarchie, s'étoit évadé en route, que parce *qu'il en viendroit bien d'autres !*

Et le 28 Vendémiaire de l'an 3, ta conscience ne te reprochoit encore rien ! Tu demandois impudemment ce qu'il y avoit de coupable dans ta correspondance ! .....

repouſſer. Je me défendrai comme je devrai le faire; mais comme je n'ai aucune copie des lettres que je vous ai écrites, faites-moi le plaiſir de m'en envoyer, le plutôt poſſible, authentiquement certifiées; alors j'irai au-devant de l'accuſation, & ma juſtification ne ſera pas long-temps à paroître au grand jour. J'attends ce ſervice fraternel de vous.

CHAUMONT.

Numéro 663. PARIS, 1er Brumaire, an 3.

Je vous prie encore de m'envoyer copie de ma correſpondance (1), afin que je puiſſe repouſſer les dénonciations dont on m'a menacé, & dont, certes, je ne crains pas les réſultats.

CHAUMONT.

---

(1) Eh bien! la voilà ta correſpondance; oſes taxer cette édition d'infidélité, oſes la juſtifier!.....

Fin des Lettres de CHAUMONT, *imprimées dans le Bulletin de Rennes.*

LETTRES

DE CHAUMONT,

A LA SOCIÉTÉ POPULAIRE

ET MONTAGNARDE

DE PORT-MALO.

PARIS, 11 Septembre 1793, l'an 2 de la République.

FRÈRES ET AMIS,

Je viens de recevoir votre lettre du 6 de ce mois, & les deux adreſſes y jointes; j'en ferai l'uſage qui devra vous ſatisfaire & vous prouver mon attachement.

Lorſque *le Citoyen Carrier*, *mon ami*, *brave Républicain*, *ami ſincère de la Patrie*, *ſera dans vos murs*, *traitez-le comme le plus digne Repréſentant du Peuple*; il mérite les égards de tous les bons Patriotes : il ne reſſemble pas au *tartuffe Fermond*, qui a fait paſſer de Breſt à Toulon des vivres, cordages, &c. Il ſem-

ble que c'étoit exprès pour les livrer traîtreuſement à nos ennemis. Que de ſcélérateſſe, mes chers amis! Défiez-vous de ces Royaliſtes, fédéraliſtes, fanatiques, faux Patriotes, de ces viſionnaires imbécilles qui ne croient que ceux qui les flattent pour les mieux tromper.

Les déſarmemens & arreſtations de gens ſuſpects ſe continuent nuit & jour ici; déjà plus de huit mille ſont arrêtés.

Les nouvelles des Armées ſont excellentes; quand il n'y aura pas de trahiſons, tout ira bien, & ça ira; de la ſurveillance, de l'amité, & ſans doute ça ira.

Y a-t-il des troubles à Rennes? Pourquoi Carrier a-t-il demandé vos Troupes?

Paris eſt toujours tranquille; la Convention va d'un pas uniforme; le patriotiſme y triomphe, malgré tout ce que tous les malveillans diſent. Serrez-vous, mes amis, ſerrons-nous, & bientôt l'ariſtocratie & le fanatiſme ſeront écraſés: veillez & ſurveillez les traîtres, les faux Patriotes, & bientôt la République ſera conſolidée, & la paix renaîtra. Tout à vous. *Signé* CHAUMONT.

PARIS, 5 Floréal, an 2 de la République, une, indiviſible & impériſſable.

Je reçois votre lettre du 29 du mois dernier, avec les trois nouvelles Adreſſes que vous faites à la Convention Nationale; elles lui ſeront préſentées demain, & j'en ſuivrai le ſuccès. Si vos travaux ſont actifs & efficaces, vous verrez par le Journal ci-joint, que ceux de *la mère guillotine* le ſont auſſi; j'eſpère qu'elle aura bientôt

bientôt purgé le ſol de la liberté, des monſtres qui l'ont trop long-temps ſouillé.

Le Comité de Surveillance fait des merveilles auſſi, & *mon Collègue Lecarpentier*, paroît avoir envie de détruire juſqu'à la racine, l'ariſtocratie, le fanatiſme & le fédéraliſme : *je vous prie de l'embraſſer pour moi en bon frère.*

J'ai auſſi reçu des exemplaires de vos Lettres circulaires ; je les lirai demain, car le ſommeil m'accable ce ſoir, & ſans doute je n'aurai qu'un grand compliment à vous faire ſur leur conduite. CHAUMONT.

PARIS, 15 Vendémiaire, an 3 de la République (1).

Par la lettre ſans date que vous m'avez écrite, & que je viens de recevoir avec une Adreſſe à la Convention, vous me rangez au nombre de vos amis ; je me glorifie de ce titre flatteur, & je vous en dois de la reconnoiſſance : c'eſt donc à ce titre d'ami que je vais me permettre quelques obſervations ſur votre Adreſſe, que j'ai différé de préſenter à la Convention, juſqu'à votre réponſe.

Je ne vous dirai rien de la contexture de cette Adreſſe, qui eſt dans les principes de pluſieurs autres, dont lecture a été faite à l'Aſſemblée, leſquelles ont occaſionné de grands troubles, de longues & faſtidieuſes diſcuſſions, qui ont fini par une diſcuſſion de renvoi de l'examen de ces Adreſſes au Comité de Sûreté générale, pour en faire un rapport à la Convention. Quel ſera

(1) Il eſt eſſentiel de remarquer la date.

le parti qui ſera pris à cet égard ? C'eſt ce que j'ignore; mais je penſe que vous pourriez attendre le réſultat du rapport du Comité de Sûreté générale, ſur les autres Adreſſes dont le ſort eſt incertain ; ce parti ne préſente aucun inconvénient. Je me borne relativement à la contexture de votre Adreſſe à cette ſimple obſervation, à laquelle je pourrois en ajouter bien d'autres.

Je paſſe aux articles de demandes que vous faites à Repréſentation Nationale.

Comme vous, je n'aime ni les ex-Nobles ni les ex-Prêtres; mais méritent-ils tous d'être incarcérés ? C'eſt ce que la Convention n'a pas cru juſqu'à préſent.

Comme vous, JE DÉTESTE LES FÉDÉRALISTES, LES CHEFS ET LES MENEURS DE CETTE HORDE IMPURE, *compoſée de Patriotes maſqués, de Royaliſtes, de fanatiques, de modérés, de contre-révolutionnaires.* Mais qui ſont ceux, ſelon vous, frères & amis, que l'on peut appeller Chefs & meneurs ? *Ne ſont-ce pas ceux qui, étant à la tête ou Membres des Autorités Conſtituées, devoient diriger dans le bon ſentier, le Peuple qui les a honorés de ſa confiance, & qui, au contraire, l'ont porté dans l'erreur où il eſt tombé ?*

Ne ſont-ce pas ceux qui, à l'époque du fédéraliſme, ont compoſé les Comités centraux (1), & fréquenté les Aſſemblées de Sections, délibérant ſur la force à armer pour marcher dans le Calvados, dans l'Eure & vers Paris ?

Ne ſont-ce pas ceux qui ont voltigé de Sections en

(1) Le Comité central, que les Sections de Port-Malo créèrent à la ſuite & à l'occaſion des événemens du 31 Mai.

Sections, pour prêcher & étourdir ce bon & brave Peuple de Port-Malo, relativement aux événemens qui s'étoient passés ; ce qui fut le sujet de l'erreur instantanée dans laquelle notre intrépide & patriote jeunesse, vos frères, vos enfans, vos amis, furent induits ?

Ne sont-ce pas ceux qui allèrent dans les Sections de Port-Solidor, aussi les prêcher sur les mêmes événemens, & les porter à joindre leur force armée à celle qui se levoit à Port-Malo ?

Ne sont-ce pas ceux qui délibéroient, prenoient & signoient des arrêtés liberticides ?

Ne sont-ce pas ceux, enfin, qui écrivoient que la Constitution étoit remplie de vices, & qui vouloient empêcher le Peuple de l'accepter ; ceux qui le portoient à l'insurrection, & allumoient la torche de la guerre civile dans notre Pays ?

Oui, frères & amis, ceux qui ont commis tous ces délits sont sans contredit les meneurs, les chefs du fédéralisme ; ILS SONT BIEN COUPABLES (1). Eh bien !

---

(1) Non, ils ne sont pas coupables ; ils sont au contraire dignes de la reconnoissance publique, ceux qui se placèrent sur la brèche, pour combattre la faction abominable qui a produit, qui devoit produire la tyrannie de Robespierre.

Ils n'étoient qu'éclairés, prévoyans, ceux qui vouloient faire connoître au Peuple les imperfections de cette Constitution de 1793, ouvrage reconnu informe, vicieux, dont *Pétion* demandoit, s'*il péchoit plus par ce qui lui manque que par ce qu'il renferme.* Le souffle envenimé de Chaumont, ne sauroit ternir ces hommes courageux, & sa génuflexion devant *la Constitution de la Montagne*, prouve contre l'ouvrage & pour ceux qui l'ont censuré.

Citoyens, que chacun de vous, car je vous parle en Républicain, descende dans sa propre conscience; qu'il en scrute bien tous les replis; qu'il examine la peinture que je viens de faire, & qu'il voie s'il ne se reconnoît pas à quelques-uns des traits ci-dessus; voyez si vous n'en compteriez pas quelques-uns parmi les signataires. Ne nous le dissimulons pas, mes frères, le vrai patriotisme ne consiste pas dans l'exaspération; ce n'est pas en tyrannisant des hommes égarés, des hommes foibles, qu'on leur fera aimer la Révolution.

Il faut punir les coupables, c'est mon avis; LES MODÉRÉS AUSSI, c'est encore mon avis; CAR JE NE LE SUIS PAS, MOI, MODÉRÉ: J'AI TOUJOURS FAIT ET JE FERAI TOUJOURS LA GUERRE A CETTE HORDE IMPIE, MILLE FOIS PLUS DANGEREUSE QUE LA PLUS LAIDE ARISTOCRATIE. Mais j'aime l'exemple: on veut punir les Chefs du fédéralisme; *on ne veut pas, comme la Convention*, EXCUSER, PARDONNER. EH BIEN! ET MOI AUSSI, JE VEUX QU'ILS SOIENT PUNIS. Mais que ceux qui ont été les premiers Chefs, qui ont pris & signé des arrêtés liberticides, qui ont voltigé de Sections en Sections, & jusqu'à Solidor, pour égarer le Peuple crédule, soient sur le champ incarcérés; que ceux des signataires de votre Adresse, qui sont dans ce cas, aillent de suite s'écrouer pour passer au creuset.

Car remarquez bien, mes frères, que la Loi que vous sollicitez, peseroit sur eux comme sur les autres Français; qu'ils ne croient pas avoir effacé leur délit par la signature de l'Adresse dont il s'agit. On leur

dira avec raiſon : Vous êtes des Patriotes de circonſtances ; il y a dix-huit mois que vous prêchiez le fédéraliſme à Port-Malo & Solidor : ainſi, la Loi que vous ſollicitez vous punira les premiers.

D'ailleurs, Citoyens, on ne manqueroit pas de dire : La Société Populaire de Port-Malo veut que l'on réintègre dans les priſons les fédéraliſtes ; mais que ne livre-t-elle donc elle-même ceux qui ont ſigné avec elle l'Adreſſe en queſtion ? Car il s'en trouve parmi les ſignataires, des complices du fédéraliſme. On diroit peut-être plus : Que ne les vomit-elle de ſon ſein ?

Il me ſemble déjà entendre dire :

Il fait beau voir ces hommes qui ont tant ſollicité la miſe en liberté de leurs frères, de leurs parens, de leurs amis, qui ont prodigué des remercimens ſans nombre à ceux qui ont fait tant de ſacrifices & de veilles pour obtenir cette miſe en liberté ; il fait beau, dis-je, les voir demander la réintégration dans les fers, de leurs frères, de leurs parens, de leurs amis, &c. &c. &c., pour des fautes expiées par une longue, pénible & ruineuſe détention, dont ils ſont les auteurs. Il fait encore bien plus beau les voir demander que les uns & les autres viennent figurer ſur un long & large tableau, & former une liſte de proſcription. Ah ! certes, ils en formeroient la troiſième colonne.

Leur intention eſt ſans doute de me voir figurer dans la ſeconde, puiſque j'ai contribué à la miſe en liberté de nos frères de Port-Malo, Solidor, Rennes (1), &c.

(1) A quelle époque as-tu cherché à les ſervir ? Le 18

Je ne me le reproche pas; l'humanité s'en honore : mon patriotiſme & mon amour pour la République, n'en ſont point altérés. Je ne rougirai donc pas de figurer ſur le tableau qu'on demande.

Je me réſume, & je dis qu'il faut veiller tous les mis en liberté : s'ils péchent, le Comité de Surveillance eſt là; il fera ſon devoir; il les incarcérera : alors leur faute ſera impardonnable; une ſévère punition ſera le juſte prix de leur malveillance, qui ne pourra plus être couverte du manteau de l'erreur.

Frères & amis, je vous ai parlé en homme franc & libre; parlez à votre tour, je remplirai vos intentions. Je remettrai, ſi vous voulez, votre Adreſſe; & dans tous les cas, je n'en ſerai pas moins votre frère & intime ami, juſte & *modéré* (1). J'aime la Société, & je lui devois ces obſervations; c'eſt un devoir ſacré dont je me ſuis acquitté.

CHAUMONT.

Thermidor de l'an 3, tu écrivois encore qu'on auroit dû faire partir *Amy*, Horloger, Citoyen eſtimable, avec la nouvelle fournée de tes Concitoyens, alors en route pour le Tribunal Révolutionnaire.

(1) Dans le commencement de cette lettre il diſoit, qu'*il n'étoit pas modéré, qu'il ne les aimoit pas;* & ici il ſe qualifie de *modéré*. *Chaumont* JUSTE, MODÉRÉ! *Riſum teneatis amici.*

UN PETIT MOT

SUR LA PERSÉCUTION

QU'ONT ÉPROUVÉ LES MEMBRES

DU COMITÉ CENTRAL

DES

SECTIONS DE PORT-MALO,

Dont CHAUMONT *parle dans ſa Lettre du 15 Vendémiaire, an troiſième.*

Le Peuple mécontent ſe retira ſur le Mont Sacré ; & comme chacun ſe promit ſecours l'un à l'autre, on jugea qu'il valoit mieux créer une Magiſtrature qui pût empêcher les injuſtices.

MONTESQUIEU, Grand. & Decad. des Romains, ch. 8.

CE Comité créé par les Sections de Port-Malo, le 1er Juillet 1793, pour coopérer aux meſures de réſiſtance à l'oppreſſion, organiſées dans les Départemens de l'Oueſt, avoit été compoſé de Citoyens que leurs

principes & leurs positions personnelles, dévouoient particulièrement A LA CAUSE DE LA CIVILISATION CONTRE L'ANARCHIE.

Les francs Jacobins, qui ne vouloient souffrir dans les Magistratures Populaires, qu'eux-mêmes, *ou des gens flexibles, ENCORE PLUS DANGEREUX QU'EUX*, attaquèrent ce choix du Peuple, avec l'audace que leur donnoit l'habitude de l'influence. *Les Jacobins mitigés*, ET IL Y EN AVOIT BEAUCOUP, engagèrent ceux qui avoient été élus, à donner leurs démissions. En parlant des périls auxquels ils s'exposeroient en acceptant, ceux-là sembloient leur dire comme le chêne au roseau : *Tout vous est aquillon, tout me semble zéphir.* Enfin, *des trembleurs* qui feignoient d'ignorer que, dans une position telle que celle où nous nous trouvions, l'ennemi tire un avantage décisif, *d'un seul égard pusillanime*, se réunirent *aux Jacobins de l'étroite observance & aux Jacobins réformés*, pour décrier le Comité Central, & l'arrêter dans un essor qui seroit devenu funeste aux factieux.

Ce Comité auroit fait le très-grand bien de prévenir beaucoup de maux, s'il n'avoit pas accepté le rameau d'olivier que lui présenta *perfidement* une Municipalité, convaincue *de félonie* envers ses Commettans, par ses registres de correspondance, & qui craignoit un examen approfondi de son administration ; & si, en négligeant l'exécution de l'Arrêté du Département d'Ille & Vilaine, du 28 Juillet, qui ordonnoit l'arrestation de tous les émissaires du Pouvoir exécutif, il ne s'étoit pas exposé à être

écrasé

écrasé SOUS LES MATÉRIAUX DE LA DIGUE, pour la conſtruction de laquelle Tréhouart étoit venu *inopinément* à Port-Malo, & la Convention Nationale avoit fait un fonds de plus de ſept cens mille livres.

Liberté, égalité, République une & indiviſible, ſûreté des perſonnes & des propriétés, garantie ſociale contre tout acte d'oppreſſion individuelle, tels étoient les principes du Comité Central. RÉSISTANCE ACTIVE, *contre les eſſais des anarchiſtes*, tel étoit ſon ſyſtême.

Dans la nuit du 21 au 22 Juillet, les Sections, retombées ſous le joug ignominieux dont elles s'étoient affranchies, caſſèrent le Comité Central, aux cris de VIVE LA MONTAGNE! VIVE TRÉHOUART! Et dans ce ſabat jacobite, elles ordonnèrent que les papiers de ce Comité, ſeroient brûlés. On ſavoit qu'ils ne renfermoient rien dont le patriotiſme ne pût s'honorer; & ne pouvant y trouver un corps de délit, on ſe ménagea le prétexte de dire par la ſuite, qu'un ſentiment généreux l'avoit fait diſparoître.

Tréhouart, dont le domicile étoit à Paris, puiſqu'il étoit Adjoint du Miniſtre de la Marine, & qui cependant s'étoit introduit dans une Section de Port-Malo, ſans doute *pour la mettre au pas*, relativement au 31 Mai 1793, s'empreſſa de faire connoître à la Convention Nationale, le ſuccès qu'il venoit d'obtenir. Au ton de ſa lettre, dont la Sainte Montagne ne manqua pas de faire mention honorable, on auroit cru que Tréhouart, ſur les ruines du Comité Central

de Port-Malo, étoit un Romain à Carthage, ou un Sparthiate aux Thermopyles.

Bientôt arriva *Carrier*, auquel, sur l'assertion de *Chaumont*, qu'il étoit son ami, & qu'il ne ressembloit point à *de Fermont*, les sans-culottes & les *sans-cotillons* firent le plus gracieux accueil. Les tables de proscription furent dressées. Cependant, la justice nous impose le devoir de déclarer, que la désolation de Port-Malo ne commença qu'après le départ de *Carrier*. Il n'y eut de sa part, d'autre acte d'autorité, que le désarmement des Citoyens qui avoient quelques vertus & *des culottes*.

Mais un Comité de Surveillance, composé de l'écume des factions, & dont les Membres n'avoient d'autre capacité que celle du crime, ne tarda pas à attaquer *courageusement*, des Citoyens désormais sans défense.

Des mandats d'arrêts furent lancés contre des gens de tous âges, de tous sexes, de tous états, de toutes opinions; ce fut un orage contre lequel il ne fut d'abri pour personne.

Lecarpentier, auquel les voies de l'oppression avoient été ainsi frayées, exerça à Port-Malo le Proconsulat le plus cruel & le plus insolent. *Duault* en a rédigé un précis, qui rappelle l'Histoire des proscriptions de Marius & Sylla. Nous n'ajouterons rien à cet intéressant tableau; nous n'avons point la présomption d'émouvoir, ceux que *Duault* n'auroit point émus.

Une des premières opérations *de Lecarpentier*, avoit été la recompoſition des Autorités Conſtituées. *Ses élus* ſont, pour la plupart, recherchés maintenant, les uns pour ABUS ÉNORME de pouvoir, les autres pour vols, dilapidations, & autres *menues* gaietés révolutionnaires & montagnardes. On ſeroit tenté de croire qu'il faiſoit à chaque *ſans-culotte*, auquel il conféroit un emploi public, la queſtion que les Jacobins faiſoient à leurs Candidats : AS-TU MÉRITÉ D'ÊTRE PENDU ?

Ce fut particulièrement contre ceux des Membres *des Comités Centraux*, qui n'avoient pu ou avoient négligé de ſe ſouſtraire à l'oppreſſion, que les nouveaux Fonctionnaires de Port-Malo, dirigèrent leur rage : ils n'en pprochoient, que l'écume du ſang à la bouche.

FOURNIER DEVARENNES, MAGON COETIZAC fils, CHENU VILLANGER (1), VARIN & LEROI PRENELLE (2), après avoir enduré le long & révoltant ſupplice de la domination des factieux, furent tra-

---

(1) Membres du Comité Central de Port-Malo.

(2) VARIN, Membre de l'Aſſemblée Conſtituante, Préſident du Tribunal de Diſtrict de Port-Malo, & Député par les Citoyens de cette Commune au Comité Central de réſiſtance à l'oppreſſion, aſſemblé à Caen. LEROI, Adminiſtrateur du Diſtrict de Port-Malo, Député au Comité Central des Députés des Communes du Département d'Ille & Vilaine, réunis à Rennes.

duits devant le Tribunal Révolutionnaire de Paris, qui les fit égorger le 2 Meſſidor de l'an 2, *parce qu'ils avoient défendu leurs Saintes Loix.* Les Citoyens *vertueux* révéreront leur mémoire, comme les Chrétiens révèrent celle de leurs Martyrs, & Port-Malo les citera un jour, pour effacer la honte d'avoir enfanté les *Daizs*, les *Moulins*, les *Delhommes*, les *Prouſts*, les *Pointels*, & d'avoir fourni à la Révolution, tant d'autres factieux moins éhontés, peut-être, mais non moins perfides & dangereux.

TURIN avoit été placé ſur le même chariot que *Devarennes*, *Varin*, &c. Il ſe déroba au ſupplice qui les attendoit, en s'évadant à *Villers-Bocage près Caen*, à la faveur de la nuit. Collègue de Varin, au Tribunal de Diſtrict de Port-Malo, & auſſi zèlé que lui contre les déſorganiſateurs de tous les partis, ſa detination avoit été de recevoir, ſur le même échafaud, la palme du Martyre civique. DUAULT, *qui ne vouloit recevoir ni la vie ni la mort des tyrans*, ſe poignarda au moment du départ; mais les Muſes veillèrent ſur les jours de cet enfant chéri, & le conſervèrent aux Lettres & à l'amitié.

Les deux Citoyens MICHEL MORVONNAYE, qui s'étoient prononcé avec une égale force contre les abus de l'ancien régime, & les horreurs du régime révolutionnaire; ROUILLARD & DESSAUDRAIS SEBIRE (1), furent du ſecond envoi au Tribunal Révolution-

(1) Les Citoyens Michel, Turin, Rouillard Duault & Sebire avoient été Membres du Comité Central des Sections de Port-Malo.

naire. Mais ils n'y arrivèrent qu'après le 9 Thermidor : *il y avoit relâche au théâtre ;* le cours des *opérations ſalutaires de la chère mère de* CHAUMONT, étoit ſuſpendu.

GORET GRANDRIVIÈRE, BAILLIF, *le jeune*, GRANDCLOS MESLÉ fils, (1) JALLOBERT fils, JOLLY PONTCADEUC fils, CORBIN, autres Membres du Comité Central de Port-Malo, n'évitèrent *la mort des juſtes*, qu'en fuyant ; mais ils laiſſèrent des familles ſur leſquelles la haine des factieux s'aſſouvit. Les Loix des 22 Germinal & 22 Prairial, rendent à leur Pays, ces Citoyens, dont le courage & le zèle ſont éprouvés. Aſſociés, par un concours d'événemens, au triomphe des principes de juſtice & d'ordre ſocial qui prévalent enfin, l'opinion publique leur tiendra compte de ce qu'ils ont ſouffert ; & déjà la haine de CHAUMONT & des ſiens, n'étoit-elle pas un titre inconteſtable à l'eſtime & à la confiance des hommes probes ?

---

(1) Le Citoyen GRANDCLOS MESLÉ père, riche & habile Négociant, fut également contraint à la fuite, pour avoir contribué à des dépenſes du Comité Central, & voté dans l'Aſſemblée de ſa Section, pour l'envoi d'une force départementale au ſecours de la Convention Nationale, contre *LES BONNES ŒUVRES DES JACOBINS.*

On imprime actuellement quelques notices sur les mouvemens de réſiſtance à l'oppreſſion, qui ſuivirent, dans la Commune de Port-Malo, les événemens du 31 Mai.

On y rappelle à la reconnoiſſance publique, les noms & les ſervices des Adminiſtrateurs du Diſtrict, qui ſe prononcèrent avec tant de courage; des Membres du Conſeil Général de la Commune, qui en formoient l'*honorable* minorité; & des valeureux Jeunes-gens, qui étoient entrés dans la Force Départementale, & qui ſurent honorer eux & leur pays, juſques dans le revers des plaines de Vernon.

A côté de ce tableau, que la Ville de Port-Malo devra conſerver dans ſes Faſtes, ſe trouve celui *des intrigues* & *des tremblemens*. Nous ne nous ſommes point arrêtés à ceux dont la peur s'empara, & qui ne firent que la communiquer aux autres. Mais ces hommes pervers qui profitèrent de la ſtupeur, pour opprimer; qui ne firent des victimes, que pour s'approprier leurs dépouilles; ces maſſacreurs, ces embaſtilleurs! Mais ces *vertueux* de toutes les circonſtances, cherchant un bon renom & *des profits*, alternativement, dans tous les excès, même les plus oppoſés! ..... *Si remiſſiores eſſe voluerimus, ſummæ nobis crudelitatis in Patriæ, civiumque pernicie, fama ſubeunda eſt.*

CICER. *In Cat.*, Or. 4.

LETTRES

DE CHAUMONT,

AU COMITÉ DE SURVEILLANCE

RÉVOLUTIONNAIRE

DE PORT-MALO.

PARIS, 23 Frimaire, l'an 2e.

FRÈRES ET AMIS,

J'ai reçu ce soir votre lettre du 17, & votre Adresse au Comité de Salut public; je la lui ai portée sur le champ; je l'ai vivement recommandée aux deux frères Membres qui se sont trouvés dans le Bureau : je lui ai demandé des subsistances pour notre District; on m'a prié de passer à la Section des Subsistances : j'irai demain, car il est près d'onze heures du soir, & j'exposerai avec intérêt votre pénurie de munitions de tous genres.

Salut & fraternité. Je tâcherai de trouver demain un moment pour écrire au frère Moulin (1).

CHAUMONT.

PARIS, 20 Nivôse, an 2.

Je reçois votre lettre obligeante du 13, avec la liste des personnes détenues dans les Maisons d'arrêts de votre Commune : je vous remercie bien de votre attention pour moi ; j'en suis tout entier reconnoissant. CETTE LISTE EST TRÈS-LONGUE ; CEPENDANT ELLE NE RENFERME PAS ENCORE TOUS CEUX QU'ELLE DEVROIT RENFERMER. Il existe dans la Ville des personnes aristocrates, fanatiques & contre-révolutionnaires ; leur tour viendra sans doute bientôt. Je remettrai aujourd'hui au Comité de Salut public le paquet que vous m'avez adressé pour lui : j'ai lu les pièces qu'il renferme, & J'AI ADMIRÉ VOS TRAVAUX.

---

(1) Charles MOULIN, nommé Maire de Port-Malo par LECARPENTIER, destitué après le 9 Thermidor, par le Représentant BOURSAULT. Ce factieux s'est gorgé de sang & de richesses, pendant la tyrannie décemvirale. Il est maintenant poursuivi pour *ses hauts faits*, par l'Accusateur public près le Tribunal Criminel du Département de l'Ille & Vilaine.

Disciple de *Chaumont*, & façonné par lui *AUX BONNES ŒUVRES*, ce *Moulin* a été dénoncé à la Convention Nationale ; & *Chaumont*, rougissant en *Moulin*, de son propre ouvrage, a appuyé la voix qui l'accusoit.

Magon

Magon de la Blinais, la Lande Magon, Benjamin Dubois & le valet du premier (1), arrivèrent ici hier soir. Partie de la troupe qui les a escortés, est logée dans l'Hôtel que j'habite. J'ai vu Gilbert (2), Gendarme de cette escorte ; il est blessé à la jambe. Je vous dirai par la suite ce que l'on aura fait de ces prisonniers. Je n'entends point parler de ce fameux HERVÉ ; il attend son tour ; il viendra sans doute tôt ou tard. On me dit à l'instant qu'il sera fusillé ici deux cens personnes aujourd'hui ; le fait est-il vrai ?

J'ai appris, frères & amis, la régénération de la Municipalité ; elle me paroît supérieurement composée (3). Votre Comité l'étant également supérieurement, & étant tous animés du même patriotisme & du même zèle pour la chose publique, l'aristocratie & le fanatisme sont foutus : l'Administration de District & le Tribunal, vont sans doute avoir leur tour. Je vous embrasse tous fraternellement.

CHAUMONT.

PARIS, 23 Nivôse, an 2.

Le Citoyen Coëpel, Négociant de votre Ville, est ici en état d'arrestation ; il réclame mes services :

---

(1) GARDIC, Commis de Magon Blinais, homme probe & estimé.

(2) Poursuivi pour assassinat, au Tribunal Criminel du Département des Côtes du Nord.

(3) Nous avons dit quels étoient les titres *d'idonéité*, que *Lecarpentier* exigeoit de ceux auxquels il conféroit les emplois publics.

puis-je lui en rendre quelqu'un ? Il se dit hors de Port-Malo depuis deux mois & demi ; le fait est-il vrai ? Et pourquoi en est-il sorti ? Je suis en garde contre les malveillans & les *fédéralistes*, & j'ai cru devoir vous consulter sur la marche que je dois tenir à l'égard du Citoyen Coëpel, parce que je connois votre patriotisme & votre républicanisme, & que je serois désespéré, si je faisois quelques démarches qui contrarieroient les vôtres. Je ne conçois pas pourquoi cet homme, absent depuis deux mois & demi, & mon Compatriote, *ne m'a pas fait la grace de me venir voir ; CELA M'EST SUSPECT* (1). Votre frère & votre intrépide ami.

CHAUMONT.

PARIS, 4 Pluviôse, an 2.

Je reçois, mes chers Concitoyens, votre lettre du 28 du mois passé, avec les trois paquets adressés, l'un au Comité de Salut public, l'autre au Comité de Surveillance, & l'autre au Ministre de la Justice ; tous les trois seront remis aujourd'hui. La liste est longue ; mais je n'y ai pas vu Lemée, Marchand au bas de la rue du Puits au Bré, & *quelques gens qui ont surpris des certificats de civisme*, tandis que j'y ai vu un ***,

---

(1) Ainsi, ne pas s'empresser d'aller faire la cour à M. *Chaumont*, étoit un *nouveau motif de suspicion* à ajouter à ceux déterminés par la Loi du 17 Septembre.

& non un Duhaut Cily ; un *** (1), & non un Carfantan. Répondez-moi donc pour Coëpel, ſinon *je le lâche*. Salut & fraternité.

CHAUMONT.

PARIS, 9 Pluviôſe, an 2.

Je reçois, frères & amis, votre lettre du 4 de ce mois, avec le paquet adreſſé au Comité de Salut public ; je vais le lui remettre aujourd'hui, & lui vanter votre courage, votre zèle, votre fermeté, votre vigilance & votre activité : ſans doute il vous donnera les éloges que vous méritez. Courage, braves Patriotes, courage.

Faiſons voir aux ennemis de la choſe publique, que par-tout l'activité républicaine les pourſuit juſques dans leurs plus obſcurs repaires : coupons bras & jambes à cette caſte infernale & maudite ; vous la travaillez de votre côté, & moi du mien. Point de reſpect humain ni de lenteur, & ça ira toujours.

Je ne conçois pas pourquoi vous me dites être privé de mes nouvelles : jamais je ne manque de vous répondre ; je n'y manquerai jamais. J'aime trop les Patriotes pour ne pas correſpondre à leurs vues bienfaiſantes à la choſe publique, & les ſeconder de toutes mes forces. Salut & amitié.

CHAUMONT.

---

(1) Pour ne pas contriſter l'amour-propre de Citoyens eſtimables, nous ne publierons point les noms de ceux qui ſembloient inſpirer quelqu'intérêt à Chaumont.

PARIS, 26 Pluviôse, an 2.

Je reçois votre lettre du 20 de ce mois, avec le paquet adreſſé au Comité de Salut public; je vais le lui faire paſſer aujourd'hui. J'ai lu avec ſatisfaction vos travaux de la dernière Décade; VRAIMENT ILS SONT ADMIRABLES. Bravo, frères & amis, bravo. Ah! déteſtable ariſtocratie, dangereux fanatiſme, vous voilà donc à l'agonie; crévez donc peſtes infernales. *Un Rouillard* (1) ne méritera-t-il donc pas votre attention? Mais quel eſt donc ce *** qui a ſali ce nom, qui a ſi bien & ſi long-temps ſoutenu ſa réputation? Je vous embraſſe tous, *intrépides ſans-culottes, en vrai frère.* J'ignore abſolument ce qu'eſt devenu ce fameux *Hervé*, ni dans quelle priſon il eſt. Le Citoyen *Brillantais Marion* eſt détenu ici depuis quinze jours, à la Maiſon de la Force, pour faits graves; il couche dans des draps ſales.

CHAUMONT.

(1) Rouillard, Citoyen recommandable par une moralité éprouvée & des talens modeſtes, mais réels. Il avoit été Membre du Comité Central des Sections; & à l'époque de *l'épuration* du Conſeil général de la Commune, il a été nommé Subſtitut du Procureur de la Commune. On ne peut que donner des éloges aux choix du Repréſentant du Peuple Grenot: la confiance & l'eſtime publiques, les ont preſque tous conſacrés.

PARIS, 6 Ventôse, an 2.

Je reçois, frères & amis, votre lettre du 29 du mois dernier, & le paquet adressé au Comité de Salut public; je le lui remettrai demain. Vos opérations vont *rondement ;* mais je ne serai content, que quand je saurai que tous les Royalistes seront dedans. Cependant, il faudra dire à votre louange, que tout est chez vous marqué au coin du plus pur patriotisme & du plus franc républicanisme. Courage, fermeté, la paix régnera, & l'hydre de l'aristocratie sera détruite.

CHAUMONT.

PARIS, 8 Ventôse, an 2.

J'ai remis aujourd'hui, frères & amis, au Comité de Salut public, la dénonciation du Citoyen *** (1),

(1) Notre copie étant mal écrite ici, dans la crainte de commettre une erreur grave, nous ne publierons le nom du dénonciateur de Magon Coetizac, qu'après nous en être assurés par de nouvelles recherches. Nous ignorons si c'est Coetizac père ou fils, que Chaumont qualifie dans cette lettre, *de conspirateur.* Coetizac, fils, fut égorgé le 2 Messidor de l'an 2, comme nous avons déjà eu occasion de le dire, *pour cause de fédéralisme.* Par un rafinement de cruauté, on avoit, avant de l'immoler, fait couler sous ses yeux, le sang d'une mère qu'il aimoit tendrement, & du frère de son père.

Le Citoyen Magon de Coetizac, père, fut, quelque temps

contre le conspirateur Magon Coetizac, renfermée dans votre lettre du 3 de ce mois. Aujourd'hui il s'est rendu un Décret qui foudroie tous les aristocrates & les malveillans; hâtez-vous de le voir dans les Bulletins de la Convention, que je vous enverrai demain. Les voilà tout-à-fait FOUTUS; comme le nez va leur allonger! Le Convention marche MAJESTUEUSEMENT ET RÉVOLUTIONNAIREMENT; il faut que les Patriotes la secondent, & *ça ira.*

CHAUMONT.

PARIS, 17 Ventôse, an 2.

Je remets aujourd'hui au Comité de Sûreté générale, le paquet que vous m'aviez fait passer à son adresse, dans votre lettre du 10 de ce mois. Bravo, Camarades bravo! *Vraiment vous êtes au pas de charge* (1). Je lis

---

après, conduit au Tribunal Révolutionnaire. Mais la justice, qui fut substituée *à la terreur*, rendit à la Ville de Port-Malo ce Citoyen, que plus de soixante ans de vertus & de bienfaisance, faisoient chérir & respecter, & qui, dans les malheurs auxquels il survit, a du moins cette consolation, que tous les hommes vertueux de Port-Malo partagent sa peine, & pleurent avec lui les objets de sa tendresse & de ses regrets.

(1) Comment les Tribunaux pourroient-ils condamner les Membres du Comité Révolutionnaire de Port-Malo, quelques coupables qu'ils soient, quand LE LÉGISLATEUR, qui les encourageoit, les excitoit aux forfaits, *déifioit* à leurs yeux, *les Billauds & les Ruamps*, siège encore dans le Sénat Français, au moment de la discussion de l'Acte Constitutionnel?

avec *plaiſir* (1) vos travaux, avant de les remettre au Comité de Sûreté générale. Je ſuis enchanté que *Billaud Varennes ſoit chez vous; c'eſt* UN HOMME D'UN GRAND MÉRITE, EXCELLENT RÉPUBLICAIN, ÉQUITABLE, & ENNEMI DES TRAITRES & DES MODÉRÉS. RUAMPS a toutes ces qualités. Soyez certains, mes frères, que CES DEUX PARFAITS JACOBINS FERONT D'EXCELLENTES CHOSES; qu'ils extermineront entièrement le fanatiſme & l'ariſtocratie. Vive la République, une & indiviſible. On dit *Chapelier arrêté & empriſonné ici;* qu'il a déjà ſubi un interrogatoire au Tribunal Révolutionnaire. FRICOT POUR LA DAME GUILLOTINE (2).

CHAUMONT.

PARIS, 27 Ventôſe, an 2.

Je reçois votre lettre du 21 de ce mois, avec le paquet adreſſé au Comité de Sûreté générale; je le lui remettrai aujourd'hui.

J'ai remarqué dans le procès-verbal de vos ſéances, que, dans la Décade dernière, il s'eſt encore fait beaucoup d'arreſtations dans votre Commune; c'eſt ſans

---

(1) Les travaux du Comité Révolutionnaire de Port-Malo, n'étoient que des attentats contre la sûreté & la propriété, & *Chaumont* convient ici, qu'il en liſoit les récits *avec* plaiſir.

(2) Après un langage auſſi barbare, il n'a manqué à *Chaumont* que de faire ſervir CE FRICOT, ſur ſa table.....

doute pour avoir concouru à la force départementale. Qu'ils ſont coupables, les traîtres & impoſteurs qui ont trompé Jouanjan, Gouet (1) & autres, & qui ſont la cauſe de leur arreſtation ! Il faut que les traîtres ſoient punis ; ſans doute le Comité de Sûreté générale prendra dans la plus ſérieuſe conſidération, la dénonciation qui ſe trouve faite dans la lettre jointe à votre procès verbal. De nouvelles & de bien atroces conſpirations (2) viennent d'être découvertes & déjouées ici : les auteurs étoient de prétendus Patriotes enragés. Il ne faut pas s'y laiſſer prendre à ces gens qui ſe maſquent aujourd'hui du patriotiſme, & qui ont auparavant varié ſuivant les circonſtances (3). Les vrais défenſeurs & amis

(1) JOUANJAN & GOUET étoient Adminiſtrateurs du Diſtrict. A l'époque du 31 Mai, ils ſe prononcèrent avec courage contre les anarchiſtes ; & MM. LE TURC, HUBERT, POITEVIN VILLENOUAIL, leurs Collègues, & BOULLET, Procureur-Syndic, prouvèrent avec eux, que les véritables amis de la liberté, ſont les ennemis les plus décidés de la licence & de la violation des principes. Dans cette lettre, CHAUMONT ſemble accorder à Jouanjan & à Gouet, une commiſération dont, nous n'en doutons pas, leur délicateſſe s'offenſe ; mais dans une lettre précédente, (page 65) il avoit provoqué la recompoſition du Diſtrict. & conſéquemment l'incarcération des Adminiſtrateurs qui auroient été deſtitués, aux termes de la Loi du 17 Septembre.

(2) Celle de Danton.

(3) Nous croyons auſſi nous, que les hommes les plus mépriſables, les plus dangereux, ſont ceux dont le ſyſtême eſt de varier ſelon les événemens & le talent, celui de ſaiſir l'eſprit

des Prêtres & des Nobles, ne méritent pas des certificats de civiſme. Salut & fraternité.

CHAUMONT.

PARIS, 8 Germinal, an 2.

Je n'ai reçu qu'hier ſoir très-tard, frères & amis, votre lettre du premier de ce mois, & le paquet adreſſé au Comité de Sûreté générale; je lui remettrai aujourd'hui. Bravo, Camarades, bravo! Vraiment les

---

l'eſprit des circonſtances & d'en tirer *honneur* & *PROFIT*, comme on dit. Chaumont a raiſon, s'il entend parler ici de ces Patriotes *à mouvemens calculés*, qui, après avoir été *les très-humbles, on ne peut pas plus humbles* valets des Prêtres & des Nobles, lorſqu'ils étoient puiſſans, ſont devenus leurs oppreſſeurs, lorſqu'ils ont été malheureux; qui, après avoir commencé leur fortune, en faiſant métier, avant la Révolution, de procurer des titres de Nobleſſe, ont voulu la compléter depuis la Révolution, en s'appropriant les dépouilles des Nobles; qui, ſous l'orgueil du bonnet rouge, n'écoutoient qu'avec un dedain pédanteſque, les êtres infortunés que le malheur des temps contraignoit à communiquer avec eux; qui, auſſi vains dans les Clubs, qu'ils avoient été rampans dans les antichambres, ont uſé d'autant de fierté *factice*, qu'ils avoient eſſuyé de mépris réel..... Ceux-là, diſons-nous avec Chaumont, ne méritent pas de certificats de civiſme, car les jongleries révolutionnaires ne font pas le civiſme; eh, grand Dieu! aujourd'hui que les maſques ſont tombés, combien ne reconnoît-on pas de jongleurs?

intérêts de la République ſont dans les plus excellentes (1) mains du monde, étant dans les vôtres : la découverte que vous avez faite chez l'imbécille *Groût Graſſinais*, en eſt une preuve convaincante. Continuez, frères & amis ; que votre zèle ſoit toujours le même, & vous aurez beaucoup contribué à l'affermiſſement de la République, & à la deſtruction totale de ſes plus dangereux ennemis, les caſtes nobiliaires & égliſiaires. J'aurois bien deſiré voir la figure qu'a faite *la chèvre Graſſinais* (2), quand elle a appris la ſaiſie de ſon tréſor ; je penſe que la barbe lui aura diablement allongée. Et pourquoi ne le donnoit-elle pas à garder à *Hervé?* (3) Ah ! il eſt vrai qu'il

---

(1) Et les plus pures, comme l'événement l'a prouvé.

(2) La Citoyenne White, épouſe de Grout Graſſinais, a été exécutée à Paris, le 2 Meſſidor, an 2. Ceux qui la connoiſſoient, eſtimoient en elle des qualités eſſentielles, & honorent ſa mémoire. Un des motifs pour leſquels on la fit périr, fut la crainte de Lecarpentier & de ſon Comité Révolutionnaire, qu'elle découvrît qu'on avoit trouvé beaucoup plus de numéraire & d'effets précieux chez elle, qu'ils n'en avoient avoué & dépoſé au Tréſor public. Elle s'expliqua à ce ſujet avec beaucoup d'énergie à la Maiſon d'arrêt, & nous citons pour témoins, toutes ſes Compagnes d'infortune.

(3) Hervé, Homme de Loi à Port-Malo, eſt trop décrié dans les lettres de Chaumont, pour qu'il ſoit néceſſaire de dire que c'eſt un homme probe. Mais les menaces & les injures avoient alors cours de monnoie ; & c'étoit avec ces *valeurs révo-*

eût été encore moins en sûreté. Convenons que la Patrie ne peut pas manquer d'être sauvée, puisqu'il est si clairement démontré qu'il existe un génie tutélaire qui veille si efficacement à son salut. Oui, la République triomphera, & ses ennemis seront tous exterminés. *Le rasoir national* travaille ici tous les jours à purger le sol de la liberté. Hier, une Religieuse, un Marquis & un autre scélérat, firent à la justice *le don patriotique de leurs têtes.* Avant-hier, *Gouttes*, Evêque d'Autun, ex-Constituant, & quatre autres gueux contre-révolutionnaires, en firent autant. Avant eux, les conspirateurs Hébert, Ronsin & leurs complices, au nombre de dix-huit, expièrent leurs crimes *avec le même présent*, en présence de plus de cent mille ames. *Ho ! ça ira ;* le diable les emporte, car ça va. Mais il ne faut pas rallentir sa surveillance, car il existe encore des traîtres, des contre-révolutionnaires, des faux Patriotes, & DES MODÉRÉS : ils se remuent en tout sens ; il faut les connoître & les punir ; c'est le

---

lutionnaires, que Chaumont s'acquittoit des arrérages d'une somme dont il est redevable à Hervé depuis l'année 1790.

Hervé n'a pas attendu le 9 Thermidor, pour flétrir les factieux avec beaucoup de courage. Appellé devant le Tribunal Révolutionnaire, pour avoir, en Juin 1793, imprimé un caractère de réprobation sur le front de Proust fils, il a été prisonnier pendant plus d'un an, à la Conciergerie de Paris, attendant, à chaque instant, comme les Grecs dans l'antre du Cyclope, que son tour vînt d'être dévoré.

moyen d'attendre une paix ſolide, que tout le monde doit deſirer.

Vos armemens avancent-ils ? Si vous avez occaſion de voir MON COLLÈGUE LECARPENTIER, FAITES-LUI MILLE AMITIÉS DE MA PART, ET LUI DITES QUE JE LE FÉLICITE SUR SES EFFICACES TRAVAUX (1). Salut & fraternité à tous vous mes frères, francs Républicains.

CHAUMONT.

PARIS, 18 Germinal, an 2.

Je reçois votre lettre du 12, & le paquet adreſſé au Comité de Sûreté générale, renfermant le Journal de votre travail de la dernière Décade; je vais le remettre au Comité, & lui communiquer les obſervations portées dans votre lettre, relativement aux jeunes Citoyens que l'on ſouſtrait à la première requiſition. Comptez, frères & amis, ſur mon zèle & mon exactitude : continuez de ſeconder vos Repréſentans. Les traîtes périront; la République ſera ſauvée; la liberté & l'egalité triomphera. Salut & amitié.

De grands coupables viennent encore d'expier leurs crimes; la Convention ſe purge tous les jours.

CHAUMONT.

---

(1) Et Chaumont ne partageroit pas le ſort de Lecarpentier; & l'on prétendroit que la juſtice eſt à l'ordre du jour !.... Quelle juſtice, grand Dieu ! Et quelle eſt funeſte à l'humanité, à l'ordre ſocial, celle qui épargne de pareils hommes !.....

PARIS, 27 Germinal, an 2.

Je reçois votre lettre du 21 de ce mois, avec le procès verbal des travaux de la dernière Décade ; je vais le remettre au Comité de Sûreté générale. VOUS FAITES TOUJOURS DES MERVEILLES : VOS MESURES SONT ÉNERGIQUES ; ELLES SERONT EFFICACES. La Convention rendit hier un Décret révolutionnaire, qui déjouera les trames des perfides aristocrates, Nobles, Prêtres & *fédéralistes*. Je n'ai pas le temps de descendre dans les détails que je desirerois pouvoir vous donner ; mais voici un Journal qui vous instruira. Salut & fraternité.

CHAUMONT.

PARIS, 5 Floréal, an 2.

Je reçois votre lettre du 30 du mois dernier, avec votre travail de la dernière Décade ; je le remettrai demain au Comité de Sûreté générale. J'ADMIRE VRAIMENT VOTRE ÉNERGIE ET VOTRE ACTIVITÉ ; JE FAIS COMPLIMENT A MON COLLÈGUE LECARPENTIER SUR LES SIENNES : VOTRE PRÉSIDENT VOUDRA BIEN L'EMBRASSER POUR MOI. Si vos travaux sont efficaces, vous verrez par le Journal que je vous envoie, que ceux DE LA MÈRE GUILLOTINE le sont aussi : j'espère qu'elle aura bientôt purgé le sol chéri de la liberté, des monstres infernaux qui

l'ont trop long-temps souillé; car elle y va à fortes journées. Guerre implaçable au fanatisme & à l'aristocratie, & ça ira. IL CONVIENT DE HATER LE TRAVAIL REQUIS SUR LES DÉTENUS; LE COMITÉ DE SURETÉ GÉNÉRALE S'EN OCCUPE ESSENTIELLEMENT. De son côté, celui de Salut public s'occupe efficacement des moyens de nous procurer une paix honorable. Que diable *Michel* l'aîné, va-t-il faire à Rennes? Salut & fraternité. Vive la République! vive le Comité de Port-Malo!

CHAUMONT.

PARIS, 15 Floréal, an 2.

Je reçois votre lettre du 10, avec les paquets que vous adressez au Comité de Sûreté générale & de Salut public; je remettrai aujourd'hui ces deux paquets. Votre travail de la dernière Décade, m'apprend encore beaucoup d'arrestations faites chez vous; j'y ai vu aussi que le Citoyen *Michel aîné*, avoit été conduit à Rennes. Qu'y a-t-il donc été faire? La grande Dame *Châteaubriand*, VIENT-ELLE ICI CHERCHER LA TÊTE DU CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRE M. SON FILS (1), OU

---

(1) Châteaubriand fils, qui avoit épousé la petite-fille de Lamoignon Malsherbes, & qui a péri sur le même échafaud. Demander *si une mère vient chercher la tête de son fils!*..... Fut-il jamais plus grand outrage à la nature?.....

BIEN VIENT-ELLE AUSSI APPORTER LA SIENNE ? Il y a donc une grande quantité de détenus dans notre Ville ? Trois de ces arreſtations m'ont étrangement ſurpris ; ce ſont celles des Citoyens ***, ***, ***, car je les ai connus tous les trois chauds & excellens Patriotes, ennemis des caſtes nobiliaires & égliſiaires, & je crois qu'ils méritent des égards. Je deſirerois ſavoir ce qu'on leur reproche ; je deſire auſſi que leur innocence ſoit reconnue, car je n'aime pas à voir des torts *dans mes amis*. Salut & amitié fraternelle.

CHAUMONT.

PARIS, 17 Floréal, an 2.

Je remettrai aujourd'hui, braves Citoyens, au Comité de Salut public & à celui de Sûreté générale, les deux paquets que vous leur adreſſez ; je ſerai toujours exact à vous ſeconder dans vos utiles travaux. Je ſuis fâché que la veuve *** & ſon fils ſoient traités comme Nobles ; car vraiment je les ai connus Patriotes, & j'ai bien de la peine à croire que feu *** fût Noble : peut-être cet homme, par orgueil, avoit-il uſurpé ce titre, &, s'il vivoit, il ne pourroit sûrement le juſtifier ; mais je ſais que la veuve & ſon fils, en bons Républicains, ont mépriſé ce vain titre, ou plutôt ſe ſeroient crus déshonorés, ſi on le leur avoit donné. Salut & amitié.

CHAUMONT.

PARIS, 19 Floréal, an 2.

Je vais remettre aujourd'hui aux Comités de Salut public & de Sûreté générale, les deux paquets que vous leur adreſſez, & que je reçois à l'inſtant, avec votre lettre du 14 courant. Je ne doute nullement que, dans ce moment, le tableau que vous êtes chargés de faire de vos détenus & de leur conduite civique, depuis Mai 1789, ne vous donne un immenſe travail; mais le temps & la patience le conduiront à ſon terme. *Il m'a paru que les Comités de Salut public & de Sûreté générale, ſont fort ſatisfaits de votre travail, & du zèle & de l'exactitude que vous y mettez.* Le FAMEUX MICHEL (1) s'eſt donc juſtifié à Rennes, puiſqu'il en

(1) Le Citoyen Michel Morvonnaye l'aîné. Autrefois il avoit été Procureur-Fiſcal de la Juriſdiction de Châteauneuf; mais pluſieurs années avant la Révolution, il avoit renoncé à cette place, au grand regret des Juſticiables, dont il étoit l'Arbitre, l'Ange de paix.

Homme probe, Juriſconſulte habile, Patriote vertueux, à la première Election du Tribunal de Diſtrict de Port-Malo, il en avoit été nommé Préſident, & il s'y étoit diſtingué par un zèle auſſi aſſidu qu'éclairé, dans la diſtribution de la juſtice. Il avoit été en même temps Membre du Conſeil général du Département; &, dans les circonſtances les plus critiques, il avoit fait preuve de courage, contre les factieux de tous les partis.

Une intrigue dans le Corps Électoral du Diſtrict de Port-Malo, à la fin de 1792, avoit écarté du Tribunal, MICHEL eſt

eſt de retour ? Et ſon grand Maître Châteauneuf, en a-t-il fait autant ? Vous ſavez que * * * fut toujours bon Patriote ; c'eſt une juſtice qu'on ne peut

---

l'aîné; mais un heureux haſard lui avoit donné dans l'infortuné VARIN, un ſucceſſeur digne de lui. Le Miniſtère public avoit auſſi été retiré, à la même époque, à ROCHER, qui, depuis long-temps, en rempliſſoit les fonctions à Port-Malo, avec diſtinction, & il avoit été conféré à PROUST fils. PROUST fils, préféré à ROCHER ! ..... On ſe demandoit ſi c'étoit pour les menus plaiſirs de ceux qui n'avoient point d'affaires, ou l'utilité de ceux qui en avoient de mauvaiſes.

Mais ROCHER ne conſidéroit les places que comme des devoirs qui lui étoient impoſés, mais qu'il ne recherchoit point. *PROUST*, au contraire, étoit très-jaloux des fonctions qui lui fourniſſoient les occaſions de ſignaler ſa petite exiſtence ; & pour les obtenir, il vantoit de toutes ſes forces le *ſans-culotiſme*, & cajoloit, avec beaucoup de ſoins, LEURS ALTESSES ÉLECTORALES *DÉCULOTTÉES ; & hil ! & hail ! & pouſſe ! v'là comme on arrive.*

MICHEL, relégué dans ſon Cabinet, n'en étoit pas moins utile : l'influence de la confiance a quelquefois plus d'empire, que l'action de l'autorité. A la ſuite du 31 Mai, il montra de l'énergie ; il fut Préſident de ſa Section, & Membre du Comité Central. Les factieux tirèrent parti de toutes ces circonſtances, & le firent incarcérer.

Sur ces entrefaites, *POINTEL* Accuſateur public près le Tribunal Criminel du Département d'Ille & Vilaine, nommé à cette place par *CARRIER* qui ſe connoiſſoit en hommes, & l'un des plus ardens batteurs de monnoie du Gouvernement Révolutionnaire, traduiſit en jugement l'ancien très-opulent Seigneur de Châteauneuf, *prévenu* d'avoir écrit à un de ſes fils émigré, & condamné à mort contre toutes les règles & les

lui refuſer. Je crois, que s'il a délinqué depuis mon abſence, c'eſt ſans doute l'effet d'une erreur inſtantanée & involontaire, de même que le pauvre ***, qui fut toujours mon bras droit dans toutes mes opérations contre l'ariſtocratie & le fanatiſme. *MADAME GUILLOTINE* eſt occupée tous les jours à purger le ſol de la liberté des traîtres, des conſpirateurs, des ariſtocrates, des fanatiques & des Royaliſtes. Les ci-devant Fermiers-Généraux viennent d'être livrés au Tribunal Révolutionnaire; ſans doute ils reſtitueront à la Nation les tréſors immenſes qu'ils ont toujours puiſés dans la

---

Loix. Dans la lettre ſaiſie, qui étoit attribuée à cet octogénaire, il étoit parlé d'une créance du Citoyen *MICHEL*, & *POINTEL*, qui étoit un ſavant homme, en voulut d'abord induire, que le Citoyen *MICHEL* avoit coopéré à un envoi de fonds à des émigrés. Je me rappelle à ce ſujet, avoir lu dans le Journal de *GORSAS*, qu'un Comité civil d'une Section de Paris, avoit fait arrêter un domeſtique, qui portoit à une amie de ſa maîtreſſe, une invitation de venir manger une *carpe farcie*, parce que, diſoit-on, *il y avoit quelqu'émigré là-dedans.* La ſuppoſition abſurde de *POINTEL* tomba d'elle-même, & le Citoyen *MICHEL* échappa aux dangers que l'émule de Fouquier Tinville, ſavoit faire courir à l'innocence.

Dans cette lettre de *CHAUMONT*, & dans celle du 29 Floréal, il laiſſe percer ſon opinion défavorable ſur le Citoyen *MICHEL*, qui, à quelque temps delà, fut traduit devant le Tribunal Révolutionnaire de Paris. Il étoit de la fournée des Citoyens de Port-Malo, qui n'arriva qu'après le 9 Thermidor.

Le Citoyen Michel eſt maintenant Adminiſtrateur du Diſtrict de Port-Malo.

poche du bon Peuple, du ſang & des ſueurs duquel ils ſe ſont long-temps engraiſſés. *ROBESPIERRE nous fit hier un ſuperbe diſcours DIGNE DE L'AUTEUR ; c'eſt un chef-d'œuvre dont il faudra repaître nos Concitoyens.* Lorſqu'il ſera imprimé, je vous en enverrai un exemplaire. Vous avez ſu les victoires complètes que nous avons remportées ſur les vils Eſpagnols & Piémontois ; *ça va.* Vos armemens avancent-ils ? Que deviennent-ils ? Eſt-ce qu'on laiſſera ſubſiſter ces infâmes Iſles de Jerzey & Guernezey, le repaire connu de l'ame infecte du poiſon de France ? Ah ! ſi on s'en emparoit, quelle fuſillade il y auroit à faire de cette caſte nobiliaire & égliſiaire, & de tous leurs adhérens ! *Je ne ceſſe de dire que mes IMPERTURBABLES frères du Comité de Surveillance de Port-Malo, méritent bien de la Patrie, PUISQU'ILS CONDUISENT MES CHERS CONCITOYENS A LA HAUTEUR DE LA RÉVOLUTION.* Vive la République ! Je vous embraſſe tous.

CHAUMONT.

PARIS, 22 Floréal, an 2.

Je vais remettre aujourd'hui au Comité de Salut public & à celui de Sûreté générale, les deux paquets à leur adreſſe, qui étoient inclus dans votre lettre du 17 courant. *Je ne ſaurois trop vous répéter que ces deux Comités m'ont paru ſatisfaits de votre travail, du zèle & de l'activité que vous y mettez.* Continuez, frères

& amis, & vous continuerez de bien mériter de la Patrie. *Le travail du tableau de vos détenus & de leur conduite politique depuis Mai 1789, eſt vraiment long & pénible ; mais comme il doit être fait individuellement, VOUS POUVEZ TOUJOURS ENVOYER CE QUE VOUS AVEZ FAIT JUSQU'A PRÉSENT, PARCE QUE LE COMITÉ DE SURETÉ GÉNÉRALE S'EN OCCUPERA.* La Race Capétienne va ſe plonger peu à peu dans un éternel oubli : Eliſabeth Capet fut guillotinée hier ſoir, avec vingt-quatre autres ; il ne reſtera que la mémoire des crimes de cette Race tyrannique. Salut & fraternité.

CHAUMONT.

PARIS, 24 Floréal, an 2.

Avec votre lettre du 19 Floréal, je reçois votre paquet adreſſé au Comité de Sûreté générale ; je lui remettrai aujourd'hui. Vos inſtructions ſur la conduite de COESPEL, ſerviront beaucoup à abaiſſer l'orgueil de ce fanatique Royaliſte, qui oſoit écrire à ſa femme qu'il ſeroit bientôt en liberté, & qu'il ſe procureroit copie des lettres que ſes ennemis avoient écrites contre lui ; ce à quoi ils ne s'attendent pas. Le pauvre homme ne voit pas que ceux qu'il appelle ſes ennemis, ſont les amis de la Révolution & de la Patrie, & qu'ainſi ils ont bien mérité d'elle : il ne voit pas non plus que cette mère juſte punit ſes enfans dénaturés qui ont voulu lui déchirer le ſein ; *qu'elle les en chaſſe par un*

principe de juſtice qu'elle a adopté, ET DONT ELLE *NE S'ÉCARTERA PAS.* Ainſi, COESPEL ne doit pas eſpérer d'y reſter long-temps. VOS AUTRES TABLEAUX SONT ATTENDUS ; PRESSEZ-VOUS DE LES FAIRE PASSER (1). *Le Comité de Sûreté générale loue beaucoup votre énergie & votre activité.* Courage ; ſoyez fermes, mes amis, & comptez ſur l'amitié que je vous ai jurée. *LA RÉPUBLIQUE TRIOMPHANTE VOUS PLACERA AU RANG DE SES PLUS ZÈLÉS DÉFENSEURS.* Salut.

CHAUMONT.

PARIS, 29 Floréal, an 2.

Votre lettre du 24 courant, m'annonce encore une

---

(1) Ces recommandations continuelles de *Chaumont* au Comité Révolutionnaire de Port-Malo, d'activer le travail ſur les détenus, contribuèrent beaucoup, ſans doute, à l'envoi précipité au Tribunal Révolutionnaire, des trente Citoyens de Port-Malo, dont 28 furent égorgés le 2 Meſſidor. Le mandat d'amener ne fut décerné contr'eux par le Comité de Sûreté genérale, que le 7 du même mois, & il ne fut notifié au Comité de Port-Malo, que le 24 ſuivant. Ce premier envoi au Tribunal Révolutionnaire, que le Comité de port-Malo annonçoit dans ſa lettre à Chaumont, du 15 prairial, an 2, *N'ÊTRE QU'UN ÉCHANTILLON*, avoit été ordonné par un arrêté de *LECARPENTIER*.

Si, par les impulſions de *Chaumont*, le Comité de Port-Malo & *Lecarpentier* n'avoient pas anticipé ſur les ordres du Comité de Sûreté générale, ces Citoyens n'auroient pas été aſſaſſinés, & les regrets dont ils ſont l'objet auroient été épargnés à leurs familles, à leurs *nombreux* amis.

grande ſucceſſion pour la République, celle du conſpirateur Châteauneuf. LE PETIT MARQUIS MICHEL AINÉ, L'A PARÉ BELLE. Tous ces Meſſieurs, en nous faiſant & en nous faiſant faire la guerre, ne s'attendoient pas à en payer les frais; ils ne s'attendoient pas à payer *de leurs têtes infâmes*, leurs complots liberticides. Cela eſt arrivé, & la liberté eſt ſauvée. *Cette République s'affermira ſur leurs gros biens;* (1) elle triomphe, grace à l'Être Suprême & à l'énergie républicaine.

Vous avez dû recevoir le diſcours de Robeſpierre: lorſque j'aurai quelque choſe de curieux, je vous le ferai paſſer. LES ÉTATS DE VOS DÉTENUS SONT ATTENDUS; IL NE FAUT PAS EN RETARDER L'ENVOI. Le Comité de Sûreté générale s'occupe de l'objet de votre lettre du 21 courant, relativement aux dilapidations dont vous vous plaignez. Salut & fraternité.

CHAUMONT.

PARIS, 6 Prairial, an 2.

Je reçois avec votre lettre du premier de ce mois, votre paquet adreſſé au Comité de Sûreté générale; je remettrai aujourd'hui ce paquet, avec l'exactitude que

---

(1) Le ſyſtême de finances de *Mandrin* & *Cartouche*, étoit auſſi d'égorger ceux qui tomboient ſous leurs mains, *les riches par préférence*, & de s'approprier leurs dépouilles.

je dois à votre confiance : je me ferai toujours un devoir de seconder *vos travaux & votre zèlé patriotisme.*

Tous les scélérats & les traîtres ne sont pas entièrement détruits. *DEUX BRAVES ET INTRÉPIDES MONTAGNARDS*, Membres du Comité de Salut public, ont risqué d'être assassinés, *COLLOT D'HERBOIS ET ROBESPIERRE.* Vous savez par les Bulletins leur histoire. Les contre-révolutionnaires, les fanatiques, les aristocrates, se remuent en tout sens, avec l'or, le fer, le poison, & la malveillance des lâches Agens & Ministres des tyrans coalisés contre la République ; mais leurs efforts seront inutiles. Tandis que nos intrépides & valeureux sans-culottes feront mordre la poussière aux vils satellites des tyrans, les *IMPERTURBABLES* Représentans du Peuple anéantiront les scélérats de l'intérieur. Soyez comme eux surveillans, & la liberté triomphera.

CHAUMONT.

PARIS, 7 Prairial, an 2.

L'Agent National de notre District, m'écrivit, le 26 du mois dernier, pour m'annoncer qu'il a envoyé au Comité de Sûreté générale, l'état des détenus ; J'AUROIS DESIRÉ LE VOIR, J'EN AI ÉTÉ PRIVÉ. Si, *sans vous distraire de vos utiles & importans travaux, je pouvois avoir cet état par extrait, VOUS M'OBLIGERIEZ.* Salut & amitié.

CHAUMONT.

PARIS, 15 Prairial, an 2.

Votre paquet que je reçois à l'inſtant, avec votre lettre du 10 du courant, ſera remis aujourd'hui au Comité de Sûreté générale. La Fête de l'Être Suprême (1) ſera ſuperbe ici, Décadi prochain; les préparatifs ſont immenſes.

CHAUMONT.

PARIS, 27 Prairial, an 2.

Je remettrai aujourd'hui au Comité de Sûreté générale, le paquet à ſon adreſſe, joint à votre lettre du 22 du courant.

On attend ici demain les priſonniers venant de Port-Malo : l'un d'eux s'eſt échappé en route (2). IL EN VIENDRA BIEN D'AUTRES (3).

(1) Depuis que Robeſpierre avoit revélé l'exiſtence de l'Être Suprême, *Chaumont* feignoit d'y croire ; mais il n'eſt pas poſſible que jamais il ait cru à celle *D'UN DIEU VENGEUR*.

(2) *TURIN*, actuellement Adminiſtrateur du Département d'Ille & Vilaine.

(3) On a vu que *Chaumont* ne ceſſoit de ſolliciter l'envoi des tableaux des détenus de Port-Malo, au Comité de Sûreté générale, & qu'ici, il ne ſe conſole de ce que l'un des trente Citoyens expédiés *pour échantillon*, le 15 Prairial, s'eſt évadé

On

On voit arriver tous les jours un grand nombre de charretées de prisonniers, venant de divers points de la République, pour le Tribunal Révolutionnaire, qui, nuit & jour, est en activité. Déjà plus de cinq cens têtes criminelles ont tombé dans ce mois-ci. Le sol de la liberté se purgera de l'infernal fanatisme & de la scélérate aristocratie. Voici un Journal. Salut & fraternité.

CHAUMONT.

PARIS, 7 Messidor, an 2.

Je n'ai reçu qu'hier soir, avec votre lettre du 30 du mois dernier, le paquet que vous adressez au Comité de Sûreté générale; je le lui remettrai aujourd'hui.

---

en route, que parce qu'*IL EN VIENDRA BIEN D'AUTRES*. En effet, le 9 Thermidor, le jour même de la Rédemption des Français, conformément à la prédiction de *Chaumont*, qui *ÉTOIT INITIÉ DANS LES PROJETS DE LA DÉPOPULATION*, cinquante-deux autres victimes reçurent l'ordre de monter, le lendemain matin, sur les charriots qui devoient les verser dans les catacombes nationales. L'un d'eux s'étant poignardé, les pourvoyeurs de la guillotine prirent un autre détenu au hasard, pour compléter le nombre annoncé.

Suivant le rapport de ces prisonniers, qui, depuis, ont été acquittés par le Comité de Sûreté générale, il y avoit des ordres donnés dans tous les lieux où ils passèrent, pour en recevoir quatre-vingt-dix autres. Note du précis du proconsulat exercé à Port-Malo *par Lecarpentier*, page 10..... *CHAUMONT* n'étoit-il donc pas bien informé, lorsqu'il avoit écrit, le 27 prairial, qu'*IL EN VIENDROIT BIEN D'AUTRES* ?

Je vois avec plaisir que nos riches de Port-Malo imitent le bel exemple des vrais amis de la Patrie, en lui faisant ces dons considérables. Lorsque mon Collègue Lecarpentier apportera des trésors, j'en demanderai mention honorable (1). Le petit vilain Septantesept (2) nous laisse une fort belle succession; car tout servira pour la République, puisque ses vieux parchats serviront à faire des gargousses.

Il paroît que ce vuide que Lecarpentier a fait dans vos prisons, se répare tous les jours, puisque les arrestations se continuent. Mais quand viendra le tour de ces hommes enragés, défenseurs des Prêtres & des Nobles, qui ont surpris des certificats de civisme; de ces hommes qui changent suivant les circonstances, & qui font aujourd'hui les Patriotes outrés? Ah! qu'ils sont perfides!

---

(1) Il eût été plus digne de *Chaumont* de demander mention honorable de ces rapines, que facile à *Lecarpentier* d'en rendre compte.

Pour obtenir ces *prétendus dons*, le Comité de port-Malo faisoit des menaces furieuses, qu'il appelloit *EXHORTATIONS RÉPUBLICAINES*. Ce Comité, dont *Chaumont* encourageoit le zèle & louoit *constamment* les travaux, annonçoit, dans sa lettre au Comité de Sûreté générale, que ces exhortations étoient si utiles à la sainte égalité, qu'un vieillard étoit mort vingt-quatre heures après, de chagrin d'avoir vécu dans l'abondance.

(2) Par ce sobriquet, il désignoit le Citoyen François WHITTE, que plus de quatre-vingts ans de vertus, avoient rendu cher & respectable.

Les prisons de Paris regorgent de prisonniers ; il en arrive de toute part : on en annonce cinq cens venant de la seule Ville d'Aix. Le Tribunal Révolutionnaire juge sans cesse.

Le Comité de Sûreté générale paroît fort *CONTENT DE VOS TRAVAUX ;* je ne manque pas de lui peindre votre énergie & votre républicanisme. Salut & fraternité.

CHAUMONT.

PARIS, 25 Messidor, an 2.

Je remettrai aujourd'hui sans faute le paquet que vous adressez aux Comités de Salut public & de Sûreté générale. Certes, votre zèle pour la chose publique & votre énergie, vous font bien mériter de la Patrie. Salut & fraternité.

CHAUMONT.

PARIS, 7 Thermidor, an 2.

Je remettrai ce matin très-exactement au Comité de Sûreté générale, le paquet à son adresse, que j'ai trouvé joint à votre lettre du 3 de ce mois.

Que ne peut-on mettre la main sur le scélérat *** ? (1)

---

(1) Notre manuscrit portant un nom inconnu, nous le supprimons dans ce moment ; mais nous allons nous occuper de nouvelles recherches, & nous restituerons les *HONNEURS des injures de Chaumont*, au Citoyen auquel elles appartiennent.

Il ne tarderoit pas à payer de sa tête, comme l'a fait l'infâme perfidieur & contre-révolutionnaire Fournier Devarennes (1), tous ses crimes & ses mouvemens perfides. Ils sont bien dupes ces hommes qui croient dans la probité des Devarennes, qui avoient dessein de livrer leur Pays! Et quand donc les Malouins, braves & honnêtes, cesseront-ils d'idolâtrer les faux probes? (2) Salut & fraternité.

CHAUMONT.

---

(1) Le Citoyen *FOURNIER DEVARENNES* réunissoit toutes les qualités d'un cœur pur, aux agrémens de l'esprit. Il avoit passé sa vie à l'étude des Sciences.

Depuis long-temps il faisoit des vœux pour la régénération politique de la France; il fut heureux, lorsqu'il crut que l'instant étoit arrivé. Les horreurs substituées aux abus, le désolèrent sans le décourager. A la suite du 31 Mai, il concourut de toutes ses forces aux mesures de résistance à l'oppression. A cette époque, nous lui entendîmes appliquer à la Révolution le vers d'Horace, *Desinat in piscem, mulier formosa superne.*

Ami de la Ville qui l'avoit vu naître, & qu'il auroit voulu préserver de l'anarchie, & non pas *livrer*, comme ose le dire *Chaumont*, les hommes vertueux y chérissoient sa personne, & y honorent sa mémoire.

(2) CHAUMONT, le moment est arrivé où les Malouins apprécient mieux leurs gens..... Tu le sais.

PARIS, 18 Thermidor, an 2.

Je remettrai demain matin au Comité de Sûreté générale, le paquet que vous lui adreſſez, que j'ai trouvé joint à votre lettre du 13 de ce mois.

Il y a long-temps que cet *Amy* (1) étoit connu pour être le plus outré fanatique du Canton ; & il RESPIROIT ENCORE L'AIR ! *Je le croyois bien logé ; mais il n'a reculé QUE POUR MIEUX SAUTER.* Le voilà dans de beaux draps. Sans doute il y a des procès verbaux de la capture faite dans ſon jardin, rapportés en ſa préſence. *Si cela eſt*, IL EST BIEN MALADE : IL Y A VOL ET CONTRE-RÉVOLUTION CARACTÉRISÉS. *Il auroit dû marcher avec ceux qui ſont partis pour Paris.* C'eſt ſans doute le patriotiſme de ſon frère (2), depuis un an ſi prononcé, qui a porté le Citoyen

(1) Nous avons déjà eu l'occaſion de rendre hommage à la vertu du Citoyen *Amy*, Horloger à Port-Malo.

Le délit que *Chaumont* qualifie dans cette lettre, de VOL ET CONTRE-RÉVOLUTION, avoit été de cacher à deux pieds en terre, 28,766 livres en numéraire, & 693 marcs 7 onces d'argent en lingots, & deux médailles. Ainſi, ſouſtraire ſa fortune à la main des ſpoliateurs, c'étoit VOLER, c'étoit opérer la CONTRE-RÉVOLUTION, c'étoit un crime DIGNE DE MORT. Jamais membre du conſeil de CARTOUCHE, ne fut plus *au pas de charge.*

(2) Le Citoyen Amy, Homme de Loi, Commiſſaire National près le Tribunal de Diſtrict de Port-Malo, a conſtamment

Lecarpentier à épargner l'Horloger ; car je crois qu'il n'y a plus ni Prêtre ni Noble à défendre. Quel métier fait-il donc maintenant, ainsi que *le grand Patriote Baillif*, qui a perdu ses cliens & ses clientes sur l'échafaud ?

CHAUMONT.

---

honoré ses talens, non en les prostituant à un parti quelconque, mais en les consacrant à la défense de tous les opprimés.

AVIS DES ÉDITEURS.

NOUS nous déterminons à publier séparément ces parties de la correspondance de CHAUMONT. Nous sommes occupés à recueillir ses lettres à différens particuliers, & nous les ferons imprimer.

Le second Cahier contiendra les lettres de TRÉHOUART : quelques répréhensibles qu'elles soient, elles ne présentent pas la même atrocité, la même impudeur que celles de CHAUMONT. Nous y ajouterons des notices sur sa vie depuis le commencement de la Révolution, & un examen du titre en vertu duquel il siège à la Convention Nationale.

Animés du zèle de la justice, qui ne connoît ni la haine ni l'amitié, nous ne dissimulerons aucun des torts de TRÉHOUART ; mais nous nous plairons à citer de lui quelques traits honorables, & qui contribueront peut-être à le faire juger moins défavorablement.

644

343 f